

PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU VENDREDI 14 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 14 septembre à 9h30, le bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 7 septembre 2018, s'est réuni à Caen, salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

<u>Etaient présents</u>: MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Abderrahman BOUJRAD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE et Gérard POULAIN membres du Bureau Syndical.

<u>Etaient excusés</u>: M. Claude CHESNEL, Vice-Président, MM. Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Jacques ROYER, Jacques TALBOT et Mme Claude GLASSON, membres du Bureau Syndical.

<u>Pouvoirs</u>: M. Claude CHESNEL à M. Jacques LELANDAIS, M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, M. Christian GABRIEL à M. Joël BELLANGER et M. Jean-Luc GUILLOUARD à Mme Jacqueline ANDRE.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

<u>Etaient également présents</u>: M. Bruno DELIQUE, Directeur Général, M. Bruno LEMOIGNE, Directeur Général Adjoint, Mme Nathalie NIGAIZE, responsable des assemblées et Mme Marie-Laure ROUDAIRE, Assistante de direction.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

Le Bureau Syndical étant composé de 25 membres ; le quorum est donc de 13. M. Jacques LELANDAIS constatant la présence de 18 membres, le Bureau Syndical peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR, CONFORME A LA CONVOCATION:

I. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

- Approbation du procès-verbal du 8 juin 2018
- Compte-rendu des délégations
- 3. Marchés Publics
- 4. Retrait/Adhésion et Transferts de compétences
- Actualités
- 6. Échéancier

II. TRAVAUX DES COMMISSIONS

ENERGIE

- 7. Compte-rendu des décisions du Président, en vertu de la délégation du Comité Syndical
- 8. Compétence « Energies Renouvelables »
- 9. Subventions Festival « Condé ... VERT Demain »

ADMINISTRATION-FINANCES

- 10. Reversement de la TCCFE Condé-en-Normandie
- 11. Décision Modificative n°1
- 12. Financements par fonds de concours
- 13. Subventions
- 14. Demande de remboursement de commande de badge MobiSDEC (Point supplémentaire)
- 15. RIFSEEP
- 16. Analyse des emplois et compétences

CONCESSION ELECTRICITE

- 17. Contrat de concession d'électricité
- 18. Bilan de contrôle 2017 sur les données 2016 ENEDIS-EDF
- 19. Protocole B Actualisation du prix des terres non constructibles



TRAVAUX

- 20. Avenant à la convention liant le SDEC ÉNERGIE et LIVAROT-PAYS-D'AUGE
- 21. Programmes de travaux 2018
- 22. Programmes de travaux 2019
- 23. Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage

SOLIDARITE

- 24. Soutiens financiers à la rénovation énergétique
- 25. Aides aux familles pour impayés de gaz propane

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

26. Aides au développement du réseau électrique

III. DOSSIER

27. Petit cycle de l'eau

M. le Président annonce que le point 14 a été ajouté à l'ordre du jour pour permettre le remboursement d'un usager MobiSDEC, suite à une erreur de commande de badge.

Avant d'aborder les points à étudier, M. Jacques LELANDAIS, félicite, au nom du Bureau Syndical et du SDEC ÉNERGIE, Monsieur Philippe LAGALLE, qui va très prochainement recevoir les insignes de Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur.

I - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 8 JUIN 2018

M. le Président soumet au Bureau Syndical le procès-verbal de la réunion du 8 juin 2018, qui leur a été transmis avec leur convocation.

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 8 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

2) COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

M. Jacques LELANDAIS rend compte des délégations qu'il a reçues et notamment des dépenses effectuées depuis le dernier Bureau Syndical du 8 juin 2018. La liste a été transmise aux élus préalablement à la réunion (annexe 1).

Le Bureau Syndical prend acte de l'ensemble de ces nouvelles dépenses.

3) MARCHES PUBLICS

M. Jacques LELANDAIS présente les consultations en cours et à venir, à savoir

Consultations en cours

Objet	Type de procédure
Fourniture d'armoires d'éclairage public 2019	Appel d'Offres
Fourniture, mise en œuvre et maintenance d'un Système d'Information et d'Aide à la Décision – SIAD	Dialogue compétitif



Consultations à venir

Objet	Type de procédure
Eclairage public : fourniture de contrôleurs et nœuds communicants	
Maintenance des installations photovoltaïques	MAPA
Marché de conception/maitrise d'œuvre pour l'aménagement de la salle Marcel RESTOUT	
Marchés subséquents n°4 « fourniture transformateurs et postes de transformation »	Appel d'Offres

Le Bureau Syndical prend acte des consultations en cours et valide les consultations à venir.

o Résultats de consultations

M. Jacques LELANDAIS présente les résultats de consultations, pour les marchés suivants :

OBJET/LOT	TYPE DE PROCEDURE	ATTRIBUTAIRE	
Achat groupé de gaz	Marché subséquent	EDF	

Après analyse des offres reçues, la Commission d'Appels d'Offres du 6 juillet 2018 a décidé d'attribuer le 2ème marché subséquent à EDF.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la décision de la Commission d'Appels d'Offres,
- **AUTORISE** le président à signer ce 2ème marché subséquent ainsi que toutes les pièces, documents et actes s'y rattachant, et à procéder à son exécution.

OBJET		TYPE DE PROCEDURE/LOT	ATTRIBUTAIRE
		Lot 1 - Bâtiments et bornes IRVE ≤ 36 KVa	Infructueux
		Lot 2 - EP/SL ≤ 36 Kva	DIRECT ENERGIE
Achat groupé d'électricité	Marché subséquent	Lot 3 - Bât > 36 kVa ou HTA à courbe de charge profilée	DIRECT ENERGIE
a cicotricite	Subsequent	Lot 4 - HTA à courbe de charge mesurée	DIRECT ENERGIE
		Lot 5 - Dans le périmètre de la régie d'Elbeuf	Infructueux

Le lot n°1 n'a pas été attribué, au vu des prix proposés au regard des Tarifs Réglementés de Vente en vigueur. La Commission d'Appel d'Offres a donc jugé l'ensemble des offres inacceptables au sens de l'article 59 I du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.





Le lot n°5 n'a pas été attribué car aucune offre n'a été reçue pour celui-ci.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission d'Appel d'Offres du SDEC ÉNERGIE en date du 14 septembre 2018 a décidé de relancer une nouvelle consultation, « Marchés subséquents n° 2 ter », auprès de l'ensemble des titulaires concernés, pour les lots n° 1 et n° 5.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la décision de la Commission d'Appels d'Offres, d'attribuer les lots comme suit :
 - o Lot n°2: PDL d'installations d'éclairage public ou signalisation lumineuse ≤ 36 kVa, à DIRECT ENERGIE:
 - Lot n° 3 : PDL raccordés en basse tension avec une puissance > 36 kVa (C4) ou en moyenne tension à courbe de charge profilée (C3), à DIRECT ENERGIE;
 - o Lot n°4: PDL raccordés en moyenne tension à courbe de charge mesurée (C2), à DIRECT ENERGIE.
- **AUTORISE** le président à signer les lots 2, 3 et 4 de ces marchés subséquents n°2 bis ainsi que toutes les pièces, documents et actes s'y rattachant, et à procéder à son exécution.

OBJET/LOT	TYPE DE PROCEDURE	ATTRIBUTAIRE
Supervision IRVE	Appel d'Offres	SODETREL

Après analyse des offres et conformément aux critères d'attribution, la Commission d'Appel d'Offres du 14 septembre 2018 a décidé d'attribuer le marché à SODETREL, en groupement avec CITELUM.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- PREND ACTE des décisions de la Commission d'Appels d'Offres,
- AUTORISE le président à signer ce marché ainsi que toutes les pièces, documents et actes s'y rattachant, y compris ses reconductions, tout éventuel futur avenant représentant moins de 5% du marché initial, et les éventuelles futures demandes de sous-traitance, et à procéder à son exécution.

TYPE DE PROCEDURE	ATTRIBUTAIRE
MAPA	SRB (Ardèche)

Sur la base de l'analyse des offres exposée au Bureau Syndical, le Président propose de retenir en fonction des critères ci-dessus, l'offre de la société SRB (Ardèche), pour un montant de 147 € HT par tonne de poteaux bois traités, soit 1 € HT à la tonne de moins que le marché actuel.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer le marché de services 2018 relatif au traitement des poteaux bois électriques déposés à la société SRB (Ardèche).
- AUTORISE le Président à signer le marché ainsi que toutes les pièces, documents et actes s'y rattachant, y compris ses reconductions et tout éventuel avenant représentant moins de 5% de la valeur du marché initial, et à procéder à son exécution.





 Avenants aux marchés de travaux et maintenance de l'éclairage public, de la signalisation lumineuse et des bornes de recharge pour véhicules électriques (6 lots)

Le SDEC ÉNERGIE a installé 224 infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur le département du Calvados (service dénommé MobiSDEC).

Durant la phase de déploiement de ces bornes, le SDEC ÉNERGIE a décidé de confier d'une part, l'exploitation et la supervision du service à la société ORANGE et, d'autre part, la maintenance technique de ces bornes aux entreprises en charge de la maintenance et de l'exploitation des réseaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse (6 marchés distincts).

A partir du 1er janvier 2019, la supervision, l'exploitation du service et la maintenance des bornes, feront l'objet d'un marché spécifique.

L'objet des avenants, pour les lots 1 à 6 concernés, est donc le retrait, à compter du 1^{er} janvier 2019, des prestations relatives aux bornes de recharge pour véhicules électriques du marché « Travaux et maintenance de l'éclairage public, de la signalisation lumineuse et des bornes de recharge ».

Cet ajustement ne remet pas en cause l'économie générale des 6 marchés concernés et les montants minimum annuels de ces derniers ne sont pas modifiés.

Les avenants proposés ont été présentés aux membres du Bureau Syndical.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter les six avenants aux marchés de travaux et maintenance de l'éclairage public, de la signalisation lumineuse et des bornes de recharge pour véhicules électriques ;
- AUTORISE le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer les avenants proposés ainsi que tout acte s'y rapportant.

Reconductions de marchés

M. Jacques LELANDAIS présente l'ensemble des reconductions de marchés :

Marchés de travaux 2018 - Aériens

Objet	Titulaire	Durée (en mois)	Nb de renouvt possible	Début de marché	Fin du marché	Renouvt N°
Lot 01 - Ouest	STURNO-TEIM	12	2	01/01/2018	01/01/2022	4
Lot 02 - Est	SAG VIGILEC		3	01/01/2016	01/01/2022	1

Marchés de travaux 2018 - Souterrains

Objet	Titulaire	Durée (en mois)	Nb de renouvt possible	Début de marché	Fin du marché	Renouvt N°	
Lot 03 - "CC Isigny-Omaha Intercom"	GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX STURNO-TEIM GARCZYNSKI						
Lot 04 - "CC Bayeux Intercom"							
Lot 05 - "CC Seulles Terre et Mer"		GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX			1er janvier 2018	1 ^{er} janvier 2022	1
Lot 06 - "CC Cœur de Nacre"			12	3			
Lot 07 - "CU Caen la Mer"	THAT EOIR TOREOX						
Lot 08 - "CC Pré-Bocage Intercom"	STURNO-TEIM						
Lot 09 - "CC Intercom de la Vire au Noireau"	STURNO-TEIM						





Objet	Titulaire	Durée (en mois)	Nb de renouvt possible	Début de marché	Fin du marché	Renouvt N°	
Lot 10 - "CC Vallée de l'Orne et de l'Odon"	SORAPEL-SATO						
Lot 11 - "CC Cingal-Suisse-Normande"	GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX						
Lot 12 - "CC Normandie-Cabourg-Pays d'Auge"	SPIE CITYNETWORKS- RESEAUX ENVIRONNEMENT		2				
Lot 13 - "CC Val Es Dunes"	SAG VIGILEC			1er janvier 2018	1ºr janvier 2022	1	
Lot 14 - "CC Pays de Falaise"	SORAPEL-SATO	12 3	3				
Lot 15 - "CC Cœur Côte Fleurie/CC Pays de Honfleur"	RESEAUX ENVIRONNEMENT-SPIE CITYNETWORKS						
Lot 16 - "CC Blangy-Pont-l'Evêque Intercom"	RESEAUX ENVIRONNEMENT-SPIE CITYNETWORKS						
Lot 17 - "CC de Cambremer"	SPIE CITYNETWORKS- RESEAUX ENVIRONNEMENT						
Lot 18 - "CA Lisieux Normandie"	SAG VIGILEC						

> Marchés de Travaux et maintenance Eclairage Public/Signalisation Lumineuse

Objet	Titulaire	Durée (en mois)	Nb de renouvt possible	Début de marché	Fin du marché	Renouvt N°	
Lot 1 "Bessin"	TEIM-INEO	12					
Lot 2 "Bocage-Suisse-Normande"	TEIM-INEO						
Lot 3 "Caen Ouest"	TEIM-INEO						
Lot 4 "Caen Agglo"	SPIE OUEST CENTRE		3	01/01/2016	01/01/2020	3	
Lot 5 "Pays d'Auge Nord"	CITELUM						
Lot 6 "Pays d'Auge Sud"	SPIE OUEST CENTRE						

> Accord-cadre « fourniture transformateurs, postes de transformation et armoires de coupure »

Objet	Titulaire	Durée (en mois)	Nb de renouvt possible	Début de marché	Fin du marché	Renouv N°			
Lot 1 « PSSA-PSSB »	Epsys, Ormazabal, Transfix				ix		09 et 11/12/2015	08 et 10/12/2019	
Lot 2 « H59 »	Transfix, Rématelec, Siemens			10 et 11/12/2015	9 et 10/12/2019				
Lot 3 « H61 »	Siemens, Transfix, Ormazabal, Rématelec			09, 10 et 11/12/2015	08, 09 et 10/12/2019				
Lot 4 « PRCS »	Epsys, Ormazabal, Transfix	12	3	09 et 11/12/2015	08 et 10/12/2019	3			
Lot 5 « Armoires de coupure »	Epsys, Ormazabal			09/12/2015	08/12/2019				
Lot 6 « PUC »	Epsys			09/12/2015	08/12/2019				
Lot 7 « PAC »	Epsys, Ormazabal, Transfix			09 et 11/12/2015	08 et 10/12/2019				



> Traitement des DT-DICT

Objet	Titulaire	Durée (en mois)	Nb de renouvt possible	Début de marché	Fin du marché	Renouvt N°
Traitement des DT-DICT	SOGELINK-DICT.fr	12	3	01/01/2017	15/02/2019	1

> Accord-cadre Gaz (groupement)

Objet	Titulaire	Durée (en mois)	Nb de renouvt possible	Début de marché	Fin du marché	Renouvt N°
Fourniture et acheminement de gaz	ANTARGAZ, EDF, ENGIE, GAZ DE BORDEAUX, TOTAL ENERGIE GAZ	24	2 x 12 mois	01/01/2017	31/12/2020	2

> Accord-cadre Electricité (groupement)

Objet	Titulaire	Durée (en mois)	Nb de renouvt possible	Début de marché	Fin du marché	Renouvt N°
Lot 1: Bâtiments et bornes < ou = à 36 Kva (C5)	EDF, DIRECT ENERGIE, ENGIE, TOTAL ENERGIE GAZ					
Lot 2 : EP/SL < ou = à 36 Kva (C5)	EDF, DIRECT ENERGIE, ENGIE, TOTAL ENERGIE GAZ					
Lot 3 : PDL > 36 Kva (C4) ou en HTA à courbe de charge profilée (C3)	EDF, DIRECT ENERGIE, ENGIE, TOTAL ENERGIE GAZ	24	2	01/01/2017	31/12/2020	2
Lot 4 : PDL à courbe de charge mesurée (C2)	EDF, DIRECT ENERGIE, ENERGEM, ENGIE					
Lot 5 : PDL dans le périmètre d'une régie	ENERGEM					

> Autres marchés

Objet	Titulaire	Durée (en mois)	Nb de renouvt possible	Début de marché	Fin du marché	Renouvt N°
Entretien des locaux du SDEC ÉNERGIE	JBS Propreté	12	3	01/12/2016	30/11/2020	2
Logiciel CIIAT – Maintenance et évolutions informatiques	CIIAT	12	3	18/11/2015	17/11/2019	3
AMO Système d'information	SENTENTIA CONSEIL	12	3	02/01/2016	01/01/2020	3
Gestion des recours contre les tiers	PROTECTAS	12	2	02/01/2018	01/01/2021	1
Entretien des espaces verts	CAT DE LEBISEY	12	2	01/11/2017	31/10/2020	1
Entretien des plantes vertes	JARD'INTERIEUR	12	1	01/11/2017	31/10/2019	1

Le Bureau Syndical prend acte de l'ensemble de ces reconductions de marchés.





Sous-traitances

Dans le cadre des marchés de travaux et des marchés liés à la compétence « EnR », M. le Président présente les sous-traitances sollicitées pour l'année 2018 :

> Travaux aériens et souterrains sur les réseaux :

Lot	Titulaire	Sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Lot 13 - CC Val ès Dunes	SAG VIGILEC	SAS TOPO ETUDES	Réalisation d'études d'exécution, recollement des ouvrages construits	12 500 €
Lot 18 - CA Lisieux Normandie	SAG VIGILEC	SAS TOPO ETUDES	Réalisation d'études d'exécution, recollement des ouvrages construits	12 500 €
Lot 2 - Calvados Est	SAG VIGILEC	SAS TOPO ETUDES	Réalisation d'études d'exécution, recollement des ouvrages construits	12 500 €

> Travaux et maintenance EP/SL/Bornes :

Lot	Titulaire	Sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Lot 6 - Pays d'Auge Sud	SPIE CITYNETWORKS	CONTACT SAS	Aménagement centre-bourg : main d'œuvre pour montage et câblage régie / mise en service	2 765 €
Lot 4 - Caen Agglo	SPIE CITYNETWORKS	GB FORAGES DIRIGES	Travaux de 2 micro-forages dirigés - lfs - Echangeur Porte d'Espagne	2 750 €
Lot 3 - Caen Ouest	INEO NORMANDIE	ERDA GEOTECHNIQUE	Etude géotechnique de conception - Mission G2 avant-projet de Courseulles sur Mer - Mâts d'éclairage terrain de football	4 600 €

> Dans le cadre des marchés liés à la compétence « EnR » :

Marché	Lot	Titulaire	Sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de 4	Lot 1 - Installations de puissance inférieure ou égale à 36kWc	RESO	ARMORIQUE	Prestations d'études de diagnostic charpentes	3 400 €
installations de production d'électricité photovoltaīque	Lot 2 - Installations de puissance supérieure à 36kWc	RESU	ETUDES	et études de renforcement	3 400 €
Réalisation d'une installation de production d'électricité solaire photovoltaïque raccordée au réseau de distribution d'électricité – Centre aquatique Aquanacre *		SMAC – Agence Normandie	INNO-WATT ENERGIES	Câblage électrique – Onduleurs – Supervision	19 249€

^{*}Il s'agit d'une demande de modification : cette sous-traitance a déjà été acceptée en avril dernier, mais les entreprises souhaitent en modifier le montant hors taxe de 16 354 € à 19 249 €.

Le Bureau Syndical prend acte de l'ensemble de ces sous-traitances.

PAGE 8/46



4) RETRAIT/ADHESION ET TRANSFERTS DE COMPETENCES

✓ Retrait et adhésion au SDEC ÉNERGIE

M. le Président rappelle que la commune nouvelle de Tessy-Bocage (Manche), constituée au 1^{er} janvier 2018, des communes déléguées de Tessy-Bocage et de Pont-Farcy, a décidé, par délibération en date du 5 avril 2018, de demander le retrait du syndicat de la commune déléguée de Pont-Farcy ; celle-ci ayant été rattachée au département de la Manche.

Par ailleurs, par délibération en date du 28 juin dernier, la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer ses compétences « Energies Renouvelables » et « Eclairage Public », à compter du 1^{er} janvier 2019.

Dans ce contexte, le Comité Syndical du 20 septembre prochain aura à se prononcer sur l'acceptation de ces deux demandes respectives de retrait et d'adhésion avec transferts de compétences.

Une notification sera adressée, dès le 21 septembre suivant, à l'ensemble des collectivités adhérentes qui disposeront de 3 mois pour s'exprimer sur ces demandes.

M. Bruno DELIQUE précise qu'une information complémentaire, sera proposée aux élus à l'occasion des prochaines CLE, début octobre, et un point d'étape fin octobre/début novembre permettra d'effectuer les relances nécessaires, pour que les Préfets de la Manche et du Calvados puissent prendre leurs arrêtés avant le 31 décembre 2018.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

Transferts de compétences

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1er janvier 2017, le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de transferts de compétences suivantes :

Collectivité	Date de la délibération	Compétence	Commentaires
Colombiers-sur-Seulles	24 mai 2018		-
Aure-sur-Mer	29 mai 2018	Falaire de Dublia	Option 2 visites au sol
Val d'Arry	11 juin 2018	Eclairage Public	-
Souleuvre-en-Bocage	5 juillet 2018		Option 100% lumière
Le Molay Littry	15 juin 2018	Signalisation Lumineuse	Option Télésurveillance
Cormolain	16 mars 2018		Toiture photovoltaïque sur la salle des fêtes
CC Pré-Bocage Intercom	4 juillet 2018	Energies Renouvelables	Exploitation d'une installation photovoltaïque sur le bâtiment Prébo'Cap
Cuverville	9 juillet 2018		Toiture photovoltaïque sur 3 toits de l'école élémentaire « Pierre Mendès France »
Vire-Normandie	4 juillet 2018	Contribution à la Transition Energétique	-

En application de l'article 3.2 des statuts du syndicat, le transfert de la compétence « Contribution à la Transition Energétique » sera mis en œuvre par délibération concordante du SDEC ÉNERGIE et des collectivités, actant les actions en faveur de la transition énergétique relevant de ce transfert de compétence.





Il appartiendra au SDEC ÉNERGIE de mettre en œuvre ces transferts de compétences, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- ACCEPTE le transfert de ces compétences à la carte, visées aux articles 3.2, 3.4, 3.5 et 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE;
- CHARGE le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

5) ACTUALITES

Commissions Locales d'Energie – Automne 2018

M. le Président rappelle que, comme annoncé à l'occasion du dernier Bureau Syndical, les Commissions Locales d'Energie de l'automne, se tiendront du 1^{er} au 15 octobre prochain, à raison de deux CLE par jour.

Le planning de ces réunions a été remis sur table aux membres du Bureau Syndical, invités à prendre connaissance de la composition de l'équipe du SDEC ÉNERGIE qui les assistera en séance.

M. Bruno DELIQUE confirme que compte-tenu de la nécessité de combler des postes vacants de représentants au Comité Syndical, les CLE de LIVAROT-ORBEC, BAYEUX et CAEN AGGLO, procéderont à des élections pour respectivement remplacer :

- M. Yves BREZOT, délégué de Saint-Martin-de-Bienfaite (décédé);
- Mme Patricia HENRY, déléguée de Saint-Martin-du-Mesnil-Oury/Livarot-Pays-d'Auge (démissionnaire);
- M. Roland TOUPOTTE, délégué de Tracy-sur-Mer (décédé);
- M. Gérard MARIE, délégué de Carcagny (démissionnaire);
- M. Christian PIELOT, ancien délégué de Saline, ayant procédé à de nouvelles élections municipales en avril dernier.

Il présente l'ordre du jour de ces réunions locales, qui sera rappelé au Comité Syndical du 20 septembre, à savoir :

- Le nouveau contrat de concession d'Electricité, ce qui change pour les collectivités
- Le petit cycle de l'eau, le projet de service du syndicat....
- Le retrait de Pont-Farcy et l'adhésion de la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon,
- La présentation d'un outil d'information sur les aides à la transition énergétique,
- Quelques brèves d'actualités.

Un traditionnel point travaux sera proposé en début et fin de réunion.

- M. Rémi BOUGAULT propose qu'un rappel des missions respectives du SDEC ÉNERGIE et d'ENEDIS soit fait au début de ces séances ; une confusion existant toujours dans l'esprit des élus.
- M. Bruno DELIQUE profite de cette intervention pour préciser que des réunions de secteurs, co-animées par le SDEC ÉNERGIE et ENEDIS, seront proposées aux élus locaux pour présenter de manière plus opréationnelle le nouveau contrat de concession. Ces dernières permettront ainsi de rappeler le rôle de chacun.
- M. le Directeur Général présice que l'ensemble des invitations a été envoyé le 4 septembre dernier. Ont ainsi été conviés les délégués, maires et présidents des collectivités membres du syndicat, les conseillers Régionaux et Départementaux, les parlementaires ainsi que les partenaires du syndicat (EDF, ENEDIS, GRDF, Primagaz, Antargaz-Finagaz, Orange).

Le recensement des besoins 2019 a été joint aux courriers adressés à l'ensemble des maires et des présidents des collectivités membres et une enquête de satisfaction est soumise aux collectivités ayant transféré leur compétence « Eclairage Public » et/ou « Signalisation Lumineuse ».

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.





o Renouvellement de la certification ISO 9001, version 2015

M. le Président rappelle que, comme évoqué au Bureau Syndical du 8 juin 2018, l'audit de certification du SDEC ÉNERGIE s'est déroulé les 25 et 26 juin derniers. Cet audit était la 3ème phase du nouveau cycle triennal débuté il y 2 ans. Le SDEC ÉNERGIE est certifié ISO 9001 version 2008 depuis plus de 10 ans.

M. Bruno DELIQUE précise que cette année, le cycle triennal de certification du Système de Management de la Qualité du syndicat, sous la responsabilité de M. FIANT, auditeur du Bureau Veritas, prenait fin avec cet audit de suivi n°2.

Le rapport d'audit présenté le 26 juin par Monsieur FIANT, en réunion de clôture, a validé le passage de la certification du syndicat à la version 2015 de la norme ISO 9001, dans le respect total de ses nouvelles exigences (aucun écart constaté) et donc aucune non-conformité.

Les principales conclusions de l'audit de certification sont présentées comme suit :

- Principaux points forts:
 - Très bonne analyse du contexte et mise en place de la stratégie du syndicat,
 - Evolution vers la simplification de la cartographie des processus,
 - Maîtrise du développement des nouvelles compétences en mode projet,
 - Bonne maîtrise des activités du syndicat,
 - Bonne maîtrise du processus achat avec une approche transversale des risques,
 - Gestion des risques intégrée à tous les niveaux de la structure.
- Opportunités d'amélioration:
 - Evaluer la performance d'un point de vue qualitatif.
 - Préciser le contrôle des documents livrables : délais et formalisation.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

Village de la Mobilité Durable et Normandie Electric Tour

M. le Président propose aux membres du Bureau Syndical une dernière présentation de la 3ème édition du Normandie Electrique Tour, organisée en partenariat avec CAEN EVENT.

Celle-ci aura lieu du 28 au 30 septembre 2018, dans le cadre de la Foire Internationale de Caen.

Les deux temps forts de cette nouvelle édition sont les suivants :

- Le village de la mobilité durable, du vendredi 28 au dimanche 30 septembre :
- Le rallye des marins d'eau douce, le samedi 29 septembre, proposant 2 parcours : 130 km et 230 km environ

Les concurrents seront accueillis à partir de 16h, le vendredi 28 septembre ; l'inauguration du village, suivie d'un cocktail, étant programmée à 18h30. Les membres du Bureau Syndical ont recu une invitation pour ce premier temps fort. Pour accéder à la Foire, ils devront avoir confirmé leur présence par retour de mail.

Le jour du rallye, les équipes seront accueillies dès 8h dans le parc de l'Abbaye aux Dames, du Conseil Régional, pour un départ à 9h.

Dans la matinée, une pause-café sera proposée aux participants sur les bords de l'Orne avant la pause déjeuner de Clécy, où des challenges les attendront. Les membres du Bureau Syndical receyront, dans les tous prochains jours, une invitation pour partager le déjeuner avec les équipes.

PAGE 11/46



A partir de 16h30, les premiers concurrents seront accueillis sur le Village et l'annonce des prix sera réalisée en deux temps :

- ➤ 17h 30 → parcours des 130 kms (SDEC ÉNERGIE)
- ▶ 19h 30 → parcours des 230 kms (Caen Event).

Un cocktail sera offert, à l'issue de ces résultats.

M. le Président précise que les membres du Bureau Syndical se sont vus remettre des invitations pour la Foire de Caen, en début de séance et que les représentants au Comité Syndical en recevront avec leur convocation pour la séance du 20 septembre.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

Inauguration des bornes de recharges rapides

Comme décidé en Bureau Syndical du 8 juin dernier, M. Jacques LELANDAIS confirme que les 8 bornes dites « rapides » pour véhicules électriques MobiSDEC, installées sur l'ensemble du département, feront l'objet d'inaugurations successives.

L'inauguration de la première borne de recharge rapide, mise en service, a ainsi eu lieu le 6 septembre dernier, place de la Gare à Thury-Harcourt, commune déléguée de la commune nouvelle du Hom.

La borne de Lisieux (Rue Nicolas Dulong), sur proposition de Mme Claude GLASSON, sera inaugurée le 4 octobre prochain à 16h, avant la Commission Locale d'Energie de Lisieux-Moyaux, programmée ce même jour à 18h.

Les élus du secteur des 6 autres bornes sont invités à se rapprocher des services pour déterminer les dates des prochaines inaugurations.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

o Ombrière photovoltaïque

Afin de sensibiliser les visiteurs de la Maison de l'Energie, de démontrer la faisabilité de nouveaux projets et de compléter l'installation existante, M. le Président informe que le SDEC ÉNERGIE vient d'installer une ombrière de parking photovoltaïque de 2 places, à l'entrée de son garage.

Une visite sur site sera proposée en fin de réunion.

Cette nouvelle technologie innovante sera complétée par un mât d'éclairage public avec recharge de véhicule électrique d'ici la fin de l'année.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.





Ordre du jour du Comité Syndical du 20 septembre 2018

A la veille de la prochaine réunion du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE qui aura lieu le 20 septembre 2018 à 14h, dans la salle Normandie de la CCI de Caen/St Contest, l'ordre du jour définitif est rappelé aux membres du Bureau Syndical :

Actualités d	lu syndicat	 Ordre du jour des CLE d'automne 2018; Village de l'Electromobilité et Normandie Electrique Tour; Déploiement des bornes de recharges rapides; Agenda du Comité Syndical. 	
	Adhésion / retrait	 Etat des transferts de compétences; Retrait et adhésion de membres (Pont-Farcy, communauté communes Vallées de l'Orne et de l'Odon). 	
Décisions d'intérêt généralfonds de conco - Délibération co 		fonds de concours ;	
	Dossier	- Petit cycle de l'eau.	

Les convocations sont envoyées ce jour à l'ensemble des 193 représentants actuellement en exercice.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

6) ECHEANCIER DU 2ND SEMESTRE 2018

Suite aux différents échanges des élus en réunions de commissions internes, M. Bruno DELIQUE présente les dernières échéances du 2nd semestre 2018 (en rouge, échéances annulées ou modifiées, en vert, nouvelles échéances):

SEPTEMBRE 2018				
COMITE STRATEGIQUE MAPEO	C. CHESNEL et C. GABRIEL	Mardi 18 septembre 14h00 – SDEC ÉNERGIE		
COMITE SYNDICAL	Les représentants du Comité Syndical	Jeudi 20 septembre 14h - CCI		
COMITE SYNDICAL (option si quorum non atteint le 20)	Les représentants du Comité Syndical	Jeudi 27 septembre 14h – Salle des fêtes de Saint-Contest		
NORMANDIE ELECTRIQUE TOUR – 3EME EDITION	Les délégués	du 28 au 30 septembre, Foire Internationale de Caen		



m literatur und ab sabrir semes 194	OCTOBRE 2018	MAS & REDS (ALTHOUGH GE AND RED MAN AND RED COLUMN
COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE	Les maires, présidents et délégués	du 1 ^{er} au 15 octobre
COMMISSION ENERGIE	C. GOURNEY-LECONTE, F. BLIN, C. CHESNEL, M. DUFOUR, JY. HEURTIN, N. JOYAU, G. MANACH	Lundi 1 ^{er} octobre- 13h30
COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES	P. LAGALLE, J. BELLANGER, A. BOUJRAD, H. GIRARD, B. LEJEUNE, J. TALBOT	Mardi 2 octobre - 9h30
COMMISSION CONCESSION	Les membres du Bureau Syndical	Mardi 2 octobre - 14h00
COMMISSION TRAVAUX	A. LIARD, J. ANDRE, R. BOUGAULT, C. GLASSON, JL. GUILLOUARD, A. LE FOLL, G. MANACH	Mercredi 3 octobre - 10h00
COMMISSION NOUVELLES TECHNOLOGIES	C. CHESNEL, A. BOUJRAD, C. GABRIEL, H. GIRARD, A. LE FOLL, C. POISSON, J. ROYER	Mercredi 3 octobre - 14h00
COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	JY. HEURTIN, JL. GUILLOUARD, J. BELLANGER, R. BOUGAULT, G. MARIE, G. POULAIN, J. TALBOT	Jeudi 4 octobre - 10h00
COMMISSION SOLIDARITE	C. POISSON, F. BLIN, C. GLASSON, P. LAGALLE, G. POULAIN	Jeudi 4 octobre - 14h00
COMMISSION CONCESSIONS GAZ	J. ANDRE, C. GABRIEL, N. JOYAU, G. MARIE	Jeudi 4 octobre - 15h00
CAO	J. LELANDAIS, H. GIRARD, P. LAGALLE, B. LEJEUNE, A. LIARD, F. BLIN	Vendredi 5 octobre -14h00
COMMISSION AD'HOC « EAU » ET « ASSAINISSEMENT »	J. LELANDAIS, C.GOURNEY-LECONTE, F. BLIN, C.GABRIEL, H. GIRARD, JY. HEURTIN, P.LAGALLE et G.POULAIN	Vendredi 12 octobre 9h30/11H30
BUREAU SYNDICAL	Les membres du Bureau Syndical	Vendredi 19 octobre 9h30
Conférence du TEN (TE61)	J. LELANDAIS, C. GOURNEY-LECONTE, P. LAGALLE	Vendredi 26 octobre 9h00



	NOVEMBRE 2018	
ASSEMBLEE GENERALE DES MAIRES – UAMC	Les maires	Lundi 5 novembre Pont-l'Evêque
COMMISSION TRAVAUX	A. LIARD, J. ANDRE, R. BOUGAULT, C. GLASSON, JL. GUILLOUARD, A. LE FOLL, G. MANACH	Jeudi 8 novembre 10h00 – Ouilly-le-Vicomte
COMMISSION AD'HOC « EAU » ET « ASSAINISSEMENT »	J. LELANDAIS, C.GOURNEY-LECONTE, F. BLIN, C.GABRIEL, H. GIRARD, JY. HEURTIN, P.LAGALLE et G.POULAIN	Vendredi 9 novembre 9h30/11h30
COMMISSION ENERGIE	C. GOURNEY-LECONTE, F. BLIN, C. CHESNEL, M. DUFOUR, JY. HEURTIN, N. JOYAU, G. MANACH	Lundi 12 novembre- 13h30
COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES	P. LAGALLE, J. BELLANGER, A. BOUJRAD H. GIRARD, B. LEJEUNE, J. TALBOT	Mardi 13 novembre 9h30/11h
CONSEIL D'EXPLOITATION DES 2 RÉGIES	J. LELANDAIS, C. GOURNEY-LECONTE, P. LAGALLE, J. BELLANGER et C. CHESNEL	Mardi 13 novembre 11h/12h
COMMISSION-CONCESSION-ELECTRICITE	Les membres du Bureau Syndical	Mardi 13 novembre 14h00
COMMISSION D'INTÉGRATION DES OUVRAGES DANS L'ENVIRONNEMENT	J. LELANDAIS - N. JOYAU - A. LIARD	Mercredi 14 novembre 9h/11h
COMMISSION NOUVELLES TECHNOLOGIES	C. CHESNEL, A. BOUJRAD, C. GABRIEL, H. GIRARD, A. LE FOLL, C. POISSON, J. ROYER	Mercredi 14 novembre 14h00
COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	JY. HEURTIN, JL. GUILLOUARD, J. BELLANGER, R. BOUGAULT, G. MARIE, G. POULAIN, J. TALBOT	Jeudi 15 novembre - 10h00
COMMISSION SOLIDARITE	C. POISSON, F. BLIN, C. GLASSON, P. LAGALLE, G. POULAIN	Jeudi 15 novembre - 14h00
COMMISSION CONCESSIONS GAZ	J. ANDRE, C. GABRIEL, N. JOYAU, G. MARIE	Jeudi 15 novembre - 15h00
CAO	J. LELANDAIS, H. GIRARD, P. LAGALLE, B. LEJEUNE, A. LIARD, F. BLIN	Vendredi 16 novembre 14h00
COMMISSION CONSULTATIVE POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE	Les représentants du collège du SDEC ÉNERGIE	Mardi 20 novembre 14h00/16h30 Evrecy
COMMISSION CONCESSION ELECTRICITE	Les membres du Bureau Syndical	Jeudi 22 novembre 14h00
COMMISSION AD'HOC « EAU » ET « ASSAINISSEMENT »	J. LELANDAIS, C.GOURNEY-LECONTE, F. BLIN, C.GABRIEL, H. GIRARD, JY. HEURTIN, P.LAGALLE et G.POULAIN	Vendredi 23 novembre 9h30/11H30
COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - CCSPL	J. LELANDAIS, F. BLIN, C. GOURNEY- LECONTE, B. LEJEUNE, C. POISSON, C. CHESNEL	Jeudi 29 novembre 14h30
BUREAU SYNDICAL	Les membres du Bureau Syndical	Vendredi 30 novembre 9h30



DECEMBRE 2018				
COMMISSION AD'HOC « EAU » ET « ASSAINISSEMENT »	J. LELANDAIS, C.GOURNEY-LECONTE, F. BLIN, C.GABRIEL, H. GIRARD, JY. HEURTIN, P.LAGALLE et G.POULAIN	Vendredi 7 décembre 9h30/11H30		
COMITE SYNDICAL	Les représentants du Comité Syndical	Jeudi 13 décembre 14h - CCl		
COMITE SYNDICAL (option si quorum non atteint le 13)	Les représentants du Comité Syndical	Jeudi 20 décembre 14h - Salle des fêtes de Saint-Contest		

M. le Président présente également les premières dates retenues pour les Comités et Bureaux Syndicaux du 1er semestre 2019, ainsi que les périodes dédiées aux commissions internes, préparatoires.

COMMISSIONS INTERNES	du 7 au 11 janvier
VŒUX DU PRESIDENT AU PERSONNEL	Vendredi 11 janvier
VŒUX DU PRESIDENT AU COMITE SYNDICAL ET AUX PARTENAIRES	Mercredi 16 janvier
BUREAU SYNDICAL	Jeudi 17 janvier
COMMISSIONS INTERNES	du 4 au 13 février
COMITE SYNDICAL	Jeudi 7 février
COMITE SYNDICAL (si quorum non atteint le 7 février)	Jeudi 14 février
BUREAU SYNDICAL	Vendredi 22 février
COMMISSIONS INTERNES	du 4 au 8 mars
COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE	du 11 au 25 mars
BUREAU SYNDICAL	Vendredi 29 mars
COMITE SYNDICAL	Jeudi 4 avril
COMITE SYNDICAL (si quorum non atteint le 3 avril)	Jeudi 11 avril
COMMISSIONS INTERNES	du 23 au 29 avril
BUREAU SYNDICAL	Vendredi 17 mai
COMMISSION INTERNES	du 3 au 7 juin
BUREAU SYNDICAL	Vendredi 28 juin

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication et valide les modifications proposées.





II - COMMISSIONS INTERNES

ENERGIE

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Vice-Présidente en charge de l'Energie, présente les travaux de la commission, réunie le 27 oaût 2018.

7) COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT, EN VERTU DE LA DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

Mme la Vice-Présidente présente les décisions prises par le Président, sur proposition de la commission, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 12 décembre 2017 :

Numéro	Objet	Décision
		Article 1 : accorder une subvention de 840 € pour l'accompagnement énergétique spécifique de Grandcamp-Maisy, pour sa mairie,
	Etude Energétique Spécifique	Article 2 : imputer la dépense à l'article 65738,
2018-DEC-01	pour la commune de Grandcamp-Maisy	Article 3 : signer la convention établie à cet effet et de la mettre en œuvre,
		Article 4 : insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.
	Reconduction du partenariat avec l'Association « Les Petits Débrouillards Grand Ouest » - Animation des ateliers pédagogiques de la Maison de l'Energie - Année scolaire 2018/2019	Article 1 : prendre en charge à minima 70 ateliers, sur la base de 180 € TTC les 2h d'animation,
		Article 2 : imputer les dépenses à venir à l'article 6228.
2018-DEC-02		Article 3 : signer la convention établie à cet effet et de la mettre en œuvre,
		Article 4 : insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Le Bureau Syndical prend acte de ces décisions.

8) COMPETENCE « ENERGIES RENOUVELABLES »

a) Commune de Cormolain : Transfert de la compétence « Energies renouvelables » pour un projet de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture de la salle des fêtes

Par délibération en date du 16 mars 2018, la commune de Cormolain a émis le souhait de transférer au SDEC ÉNERGIE sa compétence « Energies renouvelables ».

Elle projette de produire de l'électricité solaire par l'installation de panneaux photovoltaïque sur la toiture de sa salle des fêtes.





Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1er janvier 2017, la commission « Energie » propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande de transfert de compétence, visée à l'article 3.8 de ces mêmes statuts.

Au 14 septembre 2018, la commune n'a aucun actif relevant de cette compétence.

Concernant l'opération visée dans le cadre de ce transfert de compétence, l'investissement estimé à 33 285 € porte sur la mise en place de 60 m² de panneaux pour une puissance de 9 kWc. Ils permettront de produire plus de 8 170 kWh par an d'électricité, soit une recette annuelle évaluée à 1 280 €.

La commission « Energie » propose au Bureau Syndical de se prononcer sur le plan de financement de l'opération, établi en application des modalités générales de financement, pour ce type de projet, adoptées par décision du Bureau syndical du 8 juin 2018.

Ce plan de financement sera ensuite soumis à l'approbation de la collectivité.

	DEPENSES HT		RECETTES	
INVESTISSEMENT				
	CREATION D'UNE INSTALLATION PV DE 9 kWc	33 285,00 €	AIDES REGIONALES SDEC ÉNERGIE	25 067,00 € 8 218,00 €
FONCTIONNEMENT				
	CHARGES D'EXPLOITATION SUR 20 ANS	13 752,00 €	VENTE ELECTRICITE FORFAIT MAINTENANCE	9 252,00 € 4 500,00 €
TOTAL		47 037,00 €		47 037,00 €

Solde du produit de la vente d'électricité sur 20 ans	8 216,00 €
SDEC ÉNERGIE : RESULTAT CUMULE SUR 20 ANS	6 608,00 €
CORMOLAIN: CONTRIBUTION SUR 20 ANS	2 892,00 €

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande de transfert de compétence et sur le plan de financement du projet présenté ci-dessus.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « Energies renouvelables », visé à l'article 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE de la commune de Cormolain ;
- **DECIDE** de mettre en œuvre ce transfert de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés ;
- ACCEPTE de construire une unité de production d'électricité photovoltaïque, installée sur la toiture de la salle des fêtes de Cormolain et de l'exploiter selon des conditions techniques, administratives et financières attachées à cette compétence;
- ACCEPTE le financement proposé pour ce projet, tel que présenté ci-dessus ;
- AUTORISE le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.





b) Commune de Cuverville : Transfert de la compétence « Energies renouvelables » et projet de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture de l'école élémentaire « Pierre Mendès France ».

Par délibération en date du 9 juillet 2018, la commune de Cuverville a émis le souhait de transférer au SDEC ÉNERGIE sa compétence « Energies renouvelables ».

Elle projette de produire de l'électricité solaire par l'installation de panneaux photovoltaïque sur la toiture de l'école élémentaire « Pierre Mendès France ».

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1er janvier 2017, la commission « Energie », propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande de transfert de compétence, visée à l'article 3.8 de ces mêmes statuts.

Au 14 septembre 2018, la commune n'a aucun actif relevant de cette compétence.

Concernant l'opération visée dans le cadre de ce transfert de compétence, l'investissement estimé de 78 680 € porte sur la mise en place de 213 m² de panneaux pour une puissance de 34 kWc. Ils permettront de produire plus de 31 200 kWh par an d'électricité, soit une recette annuelle évaluée à 3 765 €.

La commission « Energie » propose au Bureau Syndical de se prononcer sur le plan de financement de l'opération, établi en application des modalités générales de financement, pour ce type de projet, adoptées par décision du Bureau syndical du 8 juin 2018.

Ce plan de financement sera ensuite soumis à l'approbation de la collectivité.

	DEPENSES HT		RECETTES	
INVESTISSEMENT				
	CREATION D'UNE INSTALLATION PV DE 34 kWc	78 680 €	AIDES REGIONALES	29 214 €
			SDEC ÉNERGIE	49 466 €
FONCTIONNEMENT				
	CHARGES D'EXPLOITATION SUR 20 ANS	35 965 €	VENTE ELECTRICITE	18 965 €
			FORFAIT MAINTENANCE	17 000 €
TOTAL		114 645 €		114 645 €

Solde du produit de la vente d'électricité sur 20 ans	6 867,00 €
SDEC ÉNERGIE : RESULTAT CUMULE SUR 20 ANS	5 933,50 €
CUVERVILLE: CONTRIBUTION SUR 20 ANS	16 066,50 €

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande de transfert de compétence et sur le plan de financement du projet présenté ci-dessus.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « Energies renouvelables », visé à l'article 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE de la commune de Cuverville ;
- **DECIDE** de mettre en œuvre ce transfert de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés ;
- ACCEPTE de construire une unité de production d'électricité photovoltaïque, installée sur la toiture de l'école élémentaire « Pierre Mendès France » et de l'exploiter selon des conditions techniques, administratives et financières attachées à cette compétence;
- ACCEPTE le financement proposé pour ce projet, tel que présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.

PAGE 19/40



c) Communauté de communes Pré-Bocage Intercom : Transfert de la compétence « Energies renouvelables » et exploitation d'une installation photovoltaïque en autonomie totale, sur le bâtiment Prébo'Cap.

Par délibération en date du 6 juin 2018, la Communauté de communes Pré-Bocage Intercom a émis le souhait de transférer au SDEC ÉNERGIE sa compétence « Energies renouvelables.

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1er janvier 2017, la commission « Energie » propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande de transfert de compétence, visé à l'article 3.8 de ces mêmes statuts.

Au 14 septembre 2018, la commune n'a aucun actif relevant de cette compétence.

Ce transfert de compétence vise notamment un projet portant sur une unité de production d'électricité renouvelable, par l'installation, sur le bâtiment Prébo'Cap à Villers-Bocage, de 53 m² de panneaux photovoltaïque pour une puissance de 8,96 kWc.

Ils permettront de produire 7 876 kWh par an d'électricité, en autoconsommation exclusive.

Cet investissement, dont la mise en service est prévue en septembre 2018, est entièrement supporté par la Communauté de communes Pré-Bocage Intercom, le SDEC ÉNERGIE en assurant, par transfert de compétence, l'exploitation dans les conditions techniques, administratives et financières attachées à l'exercice de cette compétence.

En application des aides et contributions financières 2018, validées par le Comité Syndical du 5 avril 2018, le forfait annuel « Exploitation d'une installation en autoconsommation » est validé par le Bureau Syndical, sur proposition de la Commission « Energie ».

Après étude du projet, la commission « Energie » propose au Bureau Syndical de valider un forfait d'exploitation de 100€ par kWc et par an, soit 896€/an (17 920 € sur 20 ans) :

	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT				
	CHARGES D'EXPLOITATION SUR 20 ANS	13 000 €	VENTE ELECTRICITE	0€
			FORFAIT MAINTENANCE	17 920 €
TOTAL		13 000 €		17 920 €

RESULTAT CUMULE DU PROJET SUR 20 ANS	4 920 €
--------------------------------------	---------

Ces modalités sont reprises dans une convention, transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 4 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande de transfert de compétence et d'exploitation du projet référencé ci-dessus en fixant, par convention, le forfait d'exploitation de la dite installation à 100€/kWc/an.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- ACCEPTE le transfert de la compétence « Energies renouvelables », visée à l'article 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE, par la Communauté de Communes Pré-Bocage Intercom ;
- **DECIDE** de mettre en œuvre ce transfert de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés ;
- **DECIDE** de l'exploitation d'une installation photovoltaïque sur le bâtiment Prébo'Cap de la Communauté de communes Pré-Bocage Intercom ;
- FIXE le forfait d'exploitation de la dite installation à 100€/kWc/an (convention jointe en annexe);
- AUTORISE le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer la convention correspondante ainsi que tout acte s'y rapportant.





d) Délégation Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage pour le projet photovoltaïque de la toiture de l'école de musique de la commune déléguée de Vassy – commune nouvelle de Valdallière.

Pour rappel, le Bureau Syndical du 1er décembre 2017 a accepté d'une part le transfert de la compétence « Energies Renouvelables » de la commune nouvelle de Valdallière, et d'autre part, d'exercer cette compétence dans le cadre de l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'école de musique de la commune déléguée de Vassy.

L'investissement estimé de 93 850 € HT porte sur la mise en place de 240 m² de panneaux pour une puissance de 36 kWc.

Ce projet s'inscrit dans une réhabilitation globale du bâtiment, sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité.

Aussi, pour faciliter la réalisation de ces deux projets (réhabilitation du bâtiment et construction de la centrale de production d'électricité photovoltaïque), la commune souhaite être le maitre d'ouvrage unique de l'ensemble de l'opération.

Dans ces conditions, la commission « Energie » propose au Bureau Syndical de conclure une convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE au bénéfice de la commune de Valdallière, pour lui permettre de coordonner la réalisation des deux projets.

Les modalités de mise en œuvre de cette délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage sont formalisées dans une convention, transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 5 de la note de présentation.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE au bénéfice de la commune de Valdallière pour l'étude, la fourniture et la pose des panneaux photovoltaïques installés sur la toiture de l'école de musique de la commune déléguée de Vassy.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- ACCEPTE la délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE au bénéfice de la commune de Valdallière pour l'étude, la fourniture et la pose des panneaux photovoltaïques installés sur la toiture de l'école de musique de la commune déléguée de Vassy;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer la convention correspondante (jointe en annexe), ainsi que tout acte s'y rapportant.

9) SUBVENTIONS - CONDE-EN-NORMANDIE - FESTIVAL « CONDE ... VERT DEMAIN »

Par courrier en date du 7 juin 2018, la commune nouvelle de Condé-en-Normandie a sollicité le soutien financier du syndicat pour l'organisation de l'événement « Condé ... VERT demain », destiné à informer et sensibiliser la population sur la problématique du développement durable et des économies d'énergies, en cohérence avec la politique locale et nationale de transition énergétique.

Cette manifestation, programmée le 29 septembre 2018, aura lieu, au cœur du centre bourg de la commune déléguée de Condé-sur-Noireau et proposera :

- des animations à destination des jeunes et des adultes (découverte de la faune et de la flore locales, création de boissons à base de produits locaux, reconnaissance de goûts et parfums, contes et légendes, compost, pratique de l'éco-jardinage, tri ...);
- des conférences et tables rondes ;
- des démonstrations d'artisans du domaine de l'écoconstruction;
- des tests de véhicules électriques.

PI



Compte-tenu de l'objet de cet évènement, en lien avec les activités et la dynamique du SDEC ÉNERGIE, et sur avis favorable de la Commission « Energie », le Président propose au Bureau Syndical d'attribuer une aide d'un montant de 1 000 € à la commune nouvelle de Condé-en-Normandie, pour l'organisation de ce temps fort.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder une subvention de 1 000 € à la commune de Condé-en-Normandie, pour l'organisation de sa manifestation « Condé ... VERT Demain » ;
- DIT que cette aide sera imputée à l'article 65738 du budget principal ;
- AUTORISE le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

ADMINISTRATION - FINANCES

M. Philippe LAGALLE, Vice-Président en charge de l'administration et des finances, présente les travaux de la commission, réunie le 28 août 2018.

10) REVERSEMENT DE LA TCCFE - CONDE-EN-NORMANDIE

Pour rappel, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en particulier l'article L 5212-24, fixe les modalités de perception de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) :

- 1. Lorsqu'il existe un syndicat intercommunal exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique, la TCCFE est perçue par le syndicat en lieu et place de l'ensemble des communes :
 - pour les communes rurales au sens du FACÉ (population inférieure ou égale à 2 000 habitants et située hors d'une unité urbaine de plus de 5 000 habitants) ;
 - ou dans lesquelles la taxe est perçue par le syndicat au 31 décembre 2010 (principe dit de cristallisation).
- 2. Pour les autres communes, cette taxe peut être perçue par le syndicat, en lieu et place de la commune, s'il en est décidé ainsi par délibérations concordantes.

La création de communes nouvelles depuis cette date, modifie de facto ce principe de cristallisation.

En effet, ces nouvelles collectivités n'existant pas avant le 31 décembre 2010, il est donc nécessaire pour le Comité Syndical d'en délibérer pour fixer, commune nouvelle par commune nouvelle, les règles de perception de cette taxe à mettre en œuvre.

Deux situations distinctes sont à considérer :

-

- Pour les communes nouvelles dont la population au 1^{er} janvier 2017 est inférieure à 2 000 habitants, les modalités de perception prévues au CGCT s'appliquent; à savoir, la TCCFE continue d'être perçue par le syndicat;
- Pour les communes nouvelles dont la population au 1^{er} janvier 2017 est supérieure à 2 000 habitants, chaque commune doit délibérer, avant le 30 septembre pour réaliser son choix parmi trois hypothèses :
 - o Le SDEC ÉNERGIE perçoit la totalité de la TCCFE sur le territoire de la commune nouvelle et en reverse 50% à la commune nouvelle ;
 - o La totalité de la TCCFE est perçue par le SDEC ÉNERGIE, qui la reverse à la commune nouvelle dans la proportion perçue par les communes déléguées en 2017 ;

G JE PAGE 22/46



o Le SDEC ÉNERGIE perçoit la totalité de la TCCFE sur le territoire de la commune nouvelle et conserve la totalité du produit de cette taxe.

En l'absence de délibération, la situation de droit s'applique : la commune nouvelle perçoit la totalité de la TCCFE sur son territoire et conserve la totalité de la taxe.

En 2017, la commune nouvelle de Condé-en-Normandie, composée des communes de Condé-sur-Noireau, La Chapelle-Engerbold, Lenault, Proussy, Saint-Germain-du-Crioult et Saint-Pierre-la-Vieille n'a pas pris de délibération avant le 30 septembre de l'année.

Pour 2018, elle a donc perçue la totalité de la TCCFE de son territoire.

Par délibération en date du 23 juillet 2018, la commune nouvelle de Condé-en-Normandie a décidé de revoir sa position, à compter du 1^{er} janvier 2019, à savoir :

- pour les communes déléguées de La Chapelle-Engerbold, Lenault, Proussy, Saint-Germain-du-Crioult et Saint-Pierre-la-Vieille, le SDEC ÉNERGIE percevrait ladite taxe à leur place et en conserverait la totalité du produit, permettant ainsi, à ces communes, de bénéficier du régime d'aide financières des communes C :
- pour la commune déléguée de Condé-sur-Noireau, le SDEC ÉNERGIE percevrait ladite taxe et reverserait la totalité du produit correspondant à la commue de Condé-en-Normandie, cette dernière bénéficiant du régime d'aides des villes A;

Cette décision permet au SDEC ÉNERGIE de percevoir 45 000 € de TCCFE supplémentaires.

Le Bureau Syndical approuve cette proposition qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 20 septembre 2018.

11) DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le Président propose de soumettre au vote au Comité Syndical du 20 septembre 2018, une première décision modificative du budget primitif 2018, concernant :

- La ventilation des opérations de construction d'un génie civil pour le réseau de télécommunication réalisé dans le cadre des effacements coordonnés des réseaux, entre celles dont le syndicat conserve la propriété de l'ouvrage et celles dont ORANGE devient propriétaire, qui nécessite un rééquilibrage budgétairement neutre.
- La dotation initiale de 4 M€ des deux régies « Energies Renouvelables » et « Mobilité durable » créées par délibérations respectives du Comité Syndical du 12 décembre 2017 et du 8 février 2018, qui doit être imputée dans le budget principal en dépense de fonctionnement et en dépense d'investissement, le BP 2018 ne précisant pas ce distinguo.

Cette décision modificative n°1 modifie les inscriptions comptables comme suit :

> Opérations de construction de génie civil : ajustement des comptes du budget principal

Section investissement					
Chapitre	Article	Libellé	Montant des crédits avant la DM	Montant de la DM	Montant des crédits après la DM
23	2315	Génie Civil propriété SDEC ÉNERGIE	730 000€	+ 270 000€	1 000 000€
45	4581618	Génie Civil propriété ORANGE	2 170 000€	- 270 000€	1 900 000€

PAGE 23/46



> Dotation initiale des régies : changement d'imputation de comptes du budget général

Section Fonctionnement					
Chapitre	Article	Libellé	Montant des crédits avant la DM	Montant de la DM	Montant des crédits après la DM
022	022	Dépenses imprévues	1 000 000€	- 392 000€	608 000€
67	67441	Subvention aux budgets annexes et régies	O€	+ 392 000€	392 000€

Section investissement					
Chapitre	Article	Libellé	Montant des crédits avant la DM	Montant de la DM	Montant des crédits après la DM
20	204	Subvention d'équipement	4 120 000€	- 3 608 000€	512 000€
10	1021	Dotation	0€	+ 3 608 000€	3 608 000€

Le Bureau Syndical approuve cette proposition qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité syndical du 20 septembre 2018.

12) FINANCEMENTS PAR FONDS DE CONCOURS

Par délibération en date du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent.

La mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Le Comité Syndical du 20 septembre 2018 devra se prononcer sur les 49 nouveaux projets présentés depuis le Comité Syndical du 21 février, pour un montant total de 1 478 134,29 € HT et dont la liste a été transmise aux membres du Bureau Syndical avec leur convocation.

Le Bureau Syndical prend acte de cette nouvelle liste et décide de la soumettre au Comité Syndical du 20 septembre prochain, complétée éventuellement par de nouvelles demandes, enregistrées d'ici cette date.



13) SUBVENTIONS

Amicale du personnel - APSEC - Avenant n°2 à la convention initiale d'objectifs et de moyens

Pour rappel, le Comité Syndical du 5 avril 2018 a voté le budget 2018 en réservant une enveloppe de 40 000 € au titre de la subvention au bénéfice de l'Amicale du Personnel (APSEC).

Le Bureau Syndical du 11 mars 2016 a acté, par avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens, signée le 11 mars 2010 entre les deux parties, des modalités de calcul de cette subvention, sur la base d'un taux de 2.80 % appliqué aux articles 64111 et 64131 de la nomenclature M14, votés au budget primitif de l'année à laquelle ils se rapportent.

L'APSEC a sollicité, le 5 avril 2018, le SDEC ÉNERGIE afin de prendre en compte, dans le calcul du montant de la subvention, les salaires des agents mis à disposition par le Centre de Gestion; ces derniers bénéficiant des mêmes prestations de l'APSEC que les autres agents du syndicat.

Dans ces conditions, la commission « Administration-Finances » propose :

- l'élargissement de l'assiette de calcul aux contractuels, en intégrant l'article 6218,
- l'adoption d'un avenant n°2, à la convention d'objectifs et de moyens portant le taux de la subvention de 2.8 % à 2.1 %, afin de conserver le montant de l'enveloppe votée pour 2018, soit 40 000 €. Sur cette base, la subvention s'élèverait à 39 480 €.

L'avenant proposé a été transmis aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 7 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition au Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- VALIDE, par avenant n°2, la modification de l'article 3 « Engagements du SDEC ÉNERGIE » de la convention d'objectifs et de moyens, portant le taux de la subvention de 2.80% à 2.10%, sur la base d'un élargissement de l'assiette d'éligibilité en prenant en compte l'article 6218 en sus des articles 64111 et 64131;
- **CHARGE** le Président de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

> Electriciens Sans Frontières

En 2007, le Bureau Syndical a décidé de conclure une convention de partenariat avec l'association Electriciens sans frontières de Basse-Normandie (ONG de solidarité internationale), afin que le SDEC ÉNERGIE apporte sa contribution à des projets d'électrification de pays les plus défavorisés.

La base légale de cette coopération décentralisée est définie par l'article L 1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Entre 2008 et 2010, le SDEC ÉNERGIE a participé au financement de projets d'électrification au Sénégal, au Mali et au Togo (forage par panneaux photovoltaïques, dispensaire, maternité et écoles).

Electriciens sans frontières, travaillant avec l'association Action Solidarité Madagascar sur deux projets de développement pour la production et la consommation de l'électricité en autonomie par l'installation de panneaux photovoltaïques (dispensaire pour le soin des habitants et école ménagère pour les filles), a sollicité le SDEC ÉNERGIE, le 7 août 2018, pour l'attribution d'une subvention.

Considérant la nature du projet, en cohérence avec les missions du SDEC ÉNERGIE, la commission « Administration-Finances » propose au Bureau Syndical l'attribution d'une subvention de 5 000 €, versée directement à Electriciens sans frontières.

Le Président soumet cette proposition au Bureau Syndical.





Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE d'accorder une aide financière de 5 000 € à Electriciens sans frontières ;
- DIT que la dépense sera imputée à l'article 6574 du budget principal;
- CHARGE le Président de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

14) DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE LA SOMME DEBITEE LORS DE LA COMMANDE DE BADGE MOBISDEC.

Le SDEC ÉNERGIE propose un service de recharge de bornes électriques aux utilisateurs de véhicules électriques.

Ce service est une prestation payante dont le tarif est défini par le Comité Syndical.

Monsieur Pierre JEANNEQUIN a souhaité commander un badge sur le site internet MobiSDEC. Lors de cette opération, l'usager a commis une erreur de manipulation et a commandé 13 badges, pour un montant de 260€, débité sur son compte bancaire.

Monsieur Pierre JEANNEQUIN a fait une demande écrite, en date du 31 août 2018, pour le remboursement de l'intégralité du montant débité.

Le Président soumet cette proposition de remboursement au Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE d'accorder le remboursement de la somme débitée, s'élevant à 260 €;
- DIT que la dépense sera imputée à l'article 678 du budget annexe « Mobilité Durable » ;
- CHARGE le Président de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

15) MISE EN PLACE DU RIFSEEP (REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL) AU SDEC ÉNERGIE

Vu l'arrêté du 27 août 2015 pris pour l'application de l'article 5 du décret n° 2014-513 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat (primes et indemnités cumulables avec le RIFSEEP).

Vu l'avis du Comité Technique en date du 14 septembre 2017 relatif à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du RIFSEEP aux agents de la collectivité.

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Le Président propose à l'assemblée délibérante d'instaurer le RIFSEEP, à compter du 1^{er} janvier 2019, et d'en déterminer les critères d'attribution.

Le RIFSEEP est composé de deux parties :

- L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) est liée aux fonctions exercées par l'agent.
- Le Complément Individuel Annuel (CIA) est versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent.





A. Dispositions générales

a. Les bénéficiaires

Le RIFSEEP est attribué aux agents listés ci-dessous, quel que soit leur durée de temps de travail :

- Fonctionnaires titulaires
- Fonctionnaires stagiaires
- Contractuels de droit public

b. Le maintien du montant individuel lors de la mise en place du RIFSEEP

Lors de la première application du régime indemnitaire, le montant indemnitaire perçu par l'agent devra être au moins équivalent à celui perçu l'année précédant la mise en œuvre.

c. La modulation du montant individuel du RIFSEEP

Conformément au décret n°2010-997 du 26 août 2010, le régime indemnitaire est versé aux agents dans les mêmes conditions et sur les mêmes périodes que le traitement :

- En cas de congé maladie ordinaire, de congé pour maladie professionnelle ou accident de service, le régime indemnitaire est maintenu dans les mêmes proportions que le traitement;
- En cas de congé de longue maladie, de congé de longue durée de congé de grave maladie, le régime indemnitaire est maintenu dans les mêmes proportions que le traitement;
- En cas de congés annuels, de congé maternité/paternité, de congé pour adoption, le régime indemnitaire est intégralement maintenu pendant ces congés.

d. Les conditions de cumul

Le régime indemnitaire mis en place par délibération est par principe exclusif de toutes primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir.

En conséquence, le RIFSEEP ne peut se cumuler avec :

- L'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires ;
- L'indemnité d'administration et de technicité;
- L'indemnité d'exercice de missions des préfectures ;
- L'indemnité spécifique de service ;
- Et la prime de service et de rendement.

En revanche, ce régime indemnitaire est cumulable avec :

- L'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (ex : frais de déplacement, ...);
- Les indemnités différentielles complétant le traitement indiciaire et la GIPA :
- Les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (ex : heures supplémentaires, ...).

B. L'IFSE - I'INDEMNITE DE FONCTIONS. DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE

Il est instauré une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise ayant pour vocation à valoriser l'ensemble du parcours professionnel de l'agent.

L'IFSE repose sur trois fondamentaux :

- La définition de critères professionnels;
- La création de groupes de fonction à partir des critères professionnels retenus ;
- La détermination de montant annuel maximum par groupe et par agent.

PAGE 27/46



a. Détermination des critères professionnels, des groupes de fonction et des montants annuels

Les groupes de fonction sont déterminés à partir de trois critères professionnels :

- 1. Des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage :
 - Niveau hiérarchique
 - Niveau d'encadrement
 - Niveau d'accompagnement des agents
 - Niveau de coordination de projet
 - Niveau d'accompagnement et de conseil des élus

2. De la technicité et de l'expertise :

- Niveau de technicité
- Niveau de qualification
- Niveau de connaissances
- Niveau d'autonomie
- Niveau d'habilitation (ex : électrique, ...)

3. Des sujétions particulières :

- Contraintes horaires
- Prise de risques liée au poste (ex : sécurité sur chantier, ...)
- Autres responsabilités

Chaque cadre d'emploi indiqué dans le tableau ci-après est réparti selon les groupes de fonction auxquels correspondent les montants maximum.

Le SDEC ÉNERGIE propose de fixer les groupes de fonction de la filière administrative et de retenir les montants annuels suivants :

Catégorie	Groupe de fonctions	Emplois	Cadre d'emploi	Montant annuel maximum de l'IFSE
Filière Adminis	strative			
	GAA1	Directeurs de département	Attaché	17 700 €
Α	GAA2	Responsables de services	Attaché	17 700 €
	GAA3	Experts sans encadrement	Attaché	17 000 €
	GBA1	Responsables de services	Rédacteur	14 200 €
В	GBA2	Adjoints au responsable	Rédacteur	15 800 €
	GBA3	Experts sans encadrement	Rédacteur	14 200 €
С	GCA1	Assistants administratifs	Adjoint administratif	10 100 €
ilière Techniq	jue (*)			
	GAT1	Directeur général	Ingénieur en chef	55 000 €
	GAT2	Directeurs de département	Ingénieur en chef	35 400 €
Α	GAT3	Responsables de services	Ingénieur	26 900 €
	GAT4	Experts sans encadrement	Ingénieur	19 700 €
	GBT1	Adjoints au responsable	Technicien	11 880 €
В	GBT2	Experts sans encadrement	Technicien	11 090 €
С	GCT1	Assistants techniques	Adjoint technique	10 000 €



(*) Le SDEC ÉNERGIE propose des plafonds IFSE pour la filière technique sous réserve de la parution des textes réglementaires et de la conformité des montants maximum attribués par groupe de fonction.

b. Modalités d'attribution

L'attribution à chaque agent fait l'objet d'un arrêté individuel fixant le niveau d'attribution de l'IFSE. Le montant de l'IFSE est proratisé en fonction du temps de travail de l'agent.

c. Réexamen du montant de l'IFSE

Le montant annuel attribué à l'agent fait l'objet d'un réexamen dans les cas suivants :

- En cas de changement de groupe fonctions ou d'emploi ;
- En cas de changement de grade ou de cadre d'emplois.
- Au moins tous les 4 ans, en l'absence de changement.

d. Périodicité de versement de l'IFSE

L'IFSE est versée mensuellement.

C. Le Complément Indemnitaire Annuel - CIA

Le complément indemnitaire annuel correspond à la part variable et facultative du régime indemnitaire. Le CIA prend en compte la valeur professionnelle et la manière de servir de l'agent.

a. Détermination des critères professionnels, des groupes de fonction et des montants annuels

Le complément indemnitaire annuel est déterminé selon les critères suivants :

- Les résultats professionnels
- Les compétences techniques et professionnelles
- Les qualités relationnelles
- La capacité d'encadrement (uniquement pour les encadrants)

Ces critères sont évalués lors de l'entretien professionnel de l'agent.

Vu la détermination des groupes de fonctions relatifs au versement de l'IFSE, les plafonds annuels du Complément Indemnitaire sont fixés comme suit :

Catégorie	Groupe de fonctions	Emplois	Cadre d'emploi	Montants annuels max	
Filière Administra	tive				
	GAA1	Directeurs de département	Attaché	2 000 €	
Α	GAA2	Responsables de services	Attaché	2 000 €	
	GAA3	Experts sans encadrement	Attaché	1 900 €	
	GBA1	Responsables de services	Rédacteur	1 300 €	
В	GBA2	Adjoints au responsable	Rédacteur	1 400 €	
	GBA3	Experts sans encadrement	Rédacteur	1300€	
С	GCA1	Assistants administratifs	Adjoint administratif	600€	



A GAT2 Directeurs de département Ingénieur en chef GAT3 Responsables de services Ingénieur GAT4 Experts sans encadrement Ingénieur GBT1 Adjoints au responsable Technicien	6 200 €
GAT3 Responsables de services Ingénieur GAT4 Experts sans encadrement Ingénieur GBT1 Adjoints au responsable Technicien	4 000 €
GBT1 Adjoints au responsable Technicien	3 000 €
dbil indiana da respensario	2 200 €
R	1 300 €
GBT2 Experts sans encadrement Technicien	1 300 €

^(*) Le SDEC ÉNERGIE propose des plafonds IFSE pour la filière technique sous réserve de la parution des textes réglementaires et de la conformité des montants maximum attribués par groupe de fonction.

b. Modalités d'attribution

Le montant du CIA est proratisé en fonction du temps de travail de l'agent. L'attribution à chaque agent fait l'objet d'un arrêté individuel fixant le niveau d'attribution du CIA.

D. Dispositions provisoires

L'absence pour la filière technique des décrets d'application pour les catégories A et B, rend complexe la mise en place de ce régime indemnitaire pour les agents de cette filière, d'autant que le nombre d'agents de la filière technique de catégorie A et B au SDEC ÉNERGIE représente environ la moitié des effectifs.

Il est donc convenu de ne mettre en place ce dispositif pour la filière technique qu'après publication des différents décrets d'application.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE de mettre en place à compter de 1^{er} janvier 2019 le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour les agents fonctionnaires (titulaires et stagiaires) et pour les agents contractuels de droit public quel que soit leur durée de temps de travail,
- **DECIDE** d'instaurer, pour la filière administrative et ce, à compter du 1^{er} janvier 2019 :
 - L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) dans les conditions indiquées cidessus;
 - o Le complément indemnitaire annuel (CIA) dans les conditions indiquées ci-dessus ;
- DECIDE d'ajourner pour la filière technique l'instauration de l'IFSE et le CIA;
- DECIDE de prévoir et d'inscrire chaque année les crédits correspondants au budget principal primitif au chapitre 012;
- AUTORISE le Président à fixer, par arrêté individuel, le montant de l'IFSE et le montant du CIA pour chaque agent concerné;
- CHARGE le Président de procéder à toutes les formalités afférentes.





16) DEPASSEMENT DU SEUIL DES 49 SALARIES

Dans le cadre de son Rapport d'Orientations Budgétaires 2018, le SDEC ÉNERGIE a engagé une analyse prospective de l'évolution de son activité et de ses emplois. Les conclusions de ce travail prospectif confirment les enjeux suivants pour le syndicat :

- Les activités historiques relatives aux travaux sur réseaux restent le cœur de métier du syndicat. A ce titre, le nouveau contrat de concession d'une durée de 30 ans renforce notamment l'assiette de sa maitrise d'ouvrage;
- A la demande des collectivités membres, de nouvelles activités se développent concomitamment à l'exercice de nos compétences historiques, comme, par exemple, de nouveaux services d'éclairage public;
- Depuis 2017, les statuts du syndicat se sont enrichis de 3 nouvelles compétences, directement liées à la Transition Energétique ; compétences dont l'activité se développe progressivement.

En appui, le Plan Stratégique 2014-2020, actualisé par délibération du Bureau Syndical du 20 octobre 2017, valide des orientations stratégiques structurantes qui sont complémentaires de la prospective.

Cette évolution des activités du syndicat se traduit par la mobilisation de ressources humaines nécessaires à la réalisation de l'ensemble des missions.

Ainsi, le SDEC ÉNERGIE emploie un effectif d'agents variant entre 55 et 60 agents depuis quelques années et a mise en place plusieurs solutions pour absorber la charge de travail :

- Le lissage du plan de charge de certaines activités, en matière d'investissement en particulier :
- Le recrutement de contractuels, mis à disposition par le Centre de Gestion, pour couvrir l'activité, sachant que plusieurs contractuels voient à court terme leur contrat de six ans arriver à échéance;
- L'externalisation de certaines tâches (maitrise d'œuvre des projets EnR..);
- L'optimisation du fonctionnement interne et des méthodes de travail.

La question en termes de gestion des ressources humaines est celle du dépassement du seuil des 49 agents déclarés au 1er janvier de l'année. Ce seuil sera franchi, au SDEC ÉNERGIE, au 1er janvier 2020 par la sécurisation du parcours professionnel de contractuels.

Dans ce cas, de nouvelles obligations en matière de dialogue social s'imposent à l'employeur : organisation des élections professionnelles ou instauration d'instances représentatives du personnel comme le Comité Technique ou le Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail.

Considérant les conclusions favorables de la prospective de l'activité et des emplois, la commission propose au Bureau Syndical d'engager la mise en place du processus permettant le passage du seuil des 49 agents.

Le Président soumet cette proposition au Bureau Syndical, en rappelant que les rapports d'orientations budgétaires des deux derniers budgets ont permis une étude et une vision assez précise des besoins à venir en matière d'effectif.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, par 21 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- ACTE un effectif déclaré* au Centre de Gestion supérieur à 49 agents à compter du 1er janvier 2020;
- **DECIDE** d'engager le processus d'instauration des instances représentatives du personnel dès 2019 pour une installation effective en 2020 ;
- CHARGE le Président de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

- les fonctionnaires titulaires en position d'activité ou de congé parental ou accueillis en détachement ou mis à disposition de la collectivité ou de l'établissement,
- les fonctionnaires stagiaires en position d'activité ou de congé parental,
- les agents contractuels de droit public ou de droit privé bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée ou d'un contrat d'une durée minimale de six mois ou d'un contrat reconduit successivement depuis au moins six mois qui exercent leurs fonctions ou sont placés en congé rémunéré ou en congé parental.



^{* &}lt;u>Définition d'un effectif déclaré (article 32 de la loi n°84-53 du 26 lanvier 1984 et articles 1 et 8 du décret n°85-565 du 30 mai 1985</u>)
Les effectifs déclarés sont les agents employés par la collectivité et ayant la qualité d'électeur pour les instances représentatives du personnel. Ils comprennent donc :



CONCESSION ELECTRICITE

M. Bernard LEJEUNE, Vice-Président en charge de la concession électricité, présente les travaux de la commission, réunie le 28 août 2018.

17) CONTRAT DE CONCESSION D'ELECTRICITE

M. le Vice-Président rappelle que la nouvelle phase de négociations qui s'est ouverte cet été a pour objectif la conclusion d'un avenant n°1 au contrat de concession, pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente, pour le département du Calvados, conclu le 29 juin 2018.

Il s'agit:

- d'élaborer le 1^{er} PPI (Programme Pluriannuel d'Investissement) et le 1^{er} PA (Programme Annuel) et les conventions relatives aux zones de qualité renforcées (ZQR);
- d'introduire l'état des lieux ;
- de dresser la liste des informations statistiques générales sur la coupure et le service maintien d'énergie.

Dans ce contexte, le planning du dernier semestre 2018 sera ponctué de :

- réunions de négociations (LEEP);
- réunions de la commission concession électricité élargie au Bureau Syndical ;
- retours pour information et avis en Bureau;
- décisions du Comité Syndical du 13 décembre 2018.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

18) BILAN DE CONTROLE 2017, SUR LES DONNEES 2016 - ENEDIS/EDF

M. Bernard LEJEUNE présente, les conclusions des parties du contrôle 2017 (données 2016) relatives aux usagers et à la comptabilité.

> Pour ce qui concerne la partie usager

	ENEDIS	EDF
POINTS POSITIFS	 Amélioration de la prestation de raccordement avec la réduction du délai moyen d'envoi des devis. Baisse du nombre des réclamations et rapidité de leurs traitements (98 % d'entre elles traitées dans un délai de 15 jours). Qualité de la prestation de relève 	 Transmission des données complètes relatives aux réclamations Transmission d'éléments comptables relatifs au chiffre d'affaire et aux coûts commerciaux
POINTS A AMELIORER	 Incomplétude des données relatives aux indemnisations systématiques et aux incidents sur le réseau Incomplétude des données relatives aux prestations et à la qualité des services 	Transmission de données communales relatives aux usagers de la concession " secrétisées"



Pour ce qui concerne la partie comptabilité

POINTS POSITIFS	 La réduction des écarts de la sous valorisation des ouvrages réalisés par le SDEC ÉNERGIE
	La limitation à 20% des provisions pour renouvellement des biens ruraux.
DELEVE	• Le non-amortissement des biens financés par le SDEC ÉNERGIE en zone rurale,
into the insulation	 L'absence d'informations sur l'origine de financement des biens engendrant une surestimation des investissements nets d'Enedis,
- min dimensional desiration of	 L'opacité de gestion de la provision pour renouvellement,
POINTS A AMELIORER	 La non-transmission des études sur le rallongement de la durée de vie des ouvrages BT aérien et des transformateurs, et celles relatives à la gestion probabiliste des provisions.
	L'absence d'information sur la variation du droit du concédant,
	 L'absence de communication d'un compte de résultat à la maille de la concession pour la distribution.

Le Bureau Syndical prend acte de ce bilan de contrôle 2017.

Départ de M. Joël BELLANGER.

19) PROTOCOLE B - ACTUALISATION DU PRIX DES TERRES NON CONSTRUCTIBLES

Dans le cadre des travaux sous sa maitrise d'ouvrage, le SDEC ÉNERGIE est amené à implanter un poste de transformation au sol ou une armoire de coupure HTA ou des canalisations souterraines, sur une propriété privée. Le Syndicat conclu alors une convention sous seing privé avec le propriétaire du terrain, qui est ensuite réitérée par acte notarié.

Les modalités de mise en œuvre de ces conventions, dites « Protocole B », ont été fixées par une délibération du Bureau Syndical du 15 mars 2013 et l'actualisation des valeurs vénales des terrains a été réalisée par délibérations successives du Bureau Syndical des 13 mars et 17 septembre 2015, des 11 mars et 28 octobre 2016, des 19 janvier et 20 octobre 2017.

La valeur retenue pour les terrains non constructibles est égale à 50% de la valeur vénale des terres agricoles correspondant à la moyenne « prix haut » la plus importante relevée dans les différents secteurs du département du Calvados telle qu'elle est fixée par l'arrêté annuel portant fixation du barème indicatif de la valeur vénale moyenne des terres agricole.

Cet arrêté a été publié le 28 juin 2018.

× 1

- M. le Président propose aux membres du Bureau Syndical, compte tenu des valeurs fixées dans cet arrêté, de maintenir le prix proposé précédemment, soit 0,870 €/m², à compter du 1er novembre 2018.
- M. François BLIN et Mme Catherine GOURNEY-LECONTE s'interrogent sur les modalités de mise en œuvre décidées par le Bureau Syndical de 2013 et notamment sur le fait de retenir seulement 50% de la valeur vénale des terres agricoles car si, dans la plupart des cas, il s'agit d'une simple servitude pour une tranchée, lorsqu'un poste de transformation est installé sur le terrain, le propriétaire perd pleinement la jouissance de cet espace construit.

Tenant compte de ces remarques et des débats suscités et pour permettre à la commission de réétudier les modalités de mise en œuvre de ces conventions, dites « Protocole B », le Président propose de reporter ce point à un prochain Bureau Syndical.

Le Bureau Syndical valide cette proposition et décide de ne pas délibérer sur cette proposition dès cette séance.





TRAVAUX

M. Alain LIARD, Vice-Président en charge des Travaux, présente les travaux de la commission, réunie le 31 août 2018.

20) AVENANT A LA CONVENTION LIANT LE SDEC ÉNERGIE ET LIVAROT-PAYS-D'AUGE

Par convention signée le 22 septembre 2017, la commune nouvelle de Livarot-Pays d'Auge et le SDEC ÉNERGIE ont acté, jusqu'en 2021, de la perception par le syndicat, de la totalité de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité – TCCFE de la commune de Livarot-Pays d'Auge.

L'article 6 – Programme prévisionnel annuel d'investissement, de cette convention, prévoit que Livarot-Pays d'Auge et le SDEC ÉNERGIE s'engagent, sous réserve de leurs capacités budgétaires, à financer :

- deux projets d'effacements coordonnés des réseaux,
- les renouvellements des réseaux fils nus (à fin 2021),
- les renforcements et les raccordements du réseau public d'électricité,
- des travaux de signalisation et d'éclairage public.
- la réalisation d'action pour la transition énergétique.

En 2019, Livarot-Pays d'Auge engage un vaste programmes de travaux de voirie, nécessitant de réaliser concomitamment un nombre d'effacements coordonnés des réseaux aériens supérieur aux engagements de la dite convention.

Afin de pourvoir répondre à cette demande, la commission « Travaux » propose au Bureau Syndical, la signature d'un premier avenant à la convention initiale, expirant le 31 décembre 2021, afin de la prolonger de 2 ans supplémentaires, soit jusqu'en 2023.

L'avenant proposé a été transmis aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 9 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter l'avenant n°1 à la convention de partenariat pour la qualité de distribution d'électricité et l'efficacité énergétique sur la commune de Livarot-Pays d'Auge;
- AUTORISE le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer l'avenant proposé ainsi que tout acte s'y rapportant.

21) Programmes de travaux 2018

▶ PROGRAMME D'EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX - 4EME TRANCHE 2018

La commission « Travaux » propose au Bureau Syndical une quatrième tranche de travaux 2018, pour l'effacement coordonné des réseaux, concernant 3 projets, pour un montant de 329 089,00 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 10 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

O Ju



Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la quatrième tranche de travaux 2018, pour l'effacement coordonné des réseaux proposée;
- DIT que les dépenses seront imputées aux articles 2315, 2317 et 4581 du budget principal;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

PROGRAMME D'EXTENSION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE -5EME TRANCHE 2018

La commission « Travaux » propose au Bureau Syndical une cinquième tranche de travaux 2018, pour l'extension du réseau public d'électricité concernant 11 projets, pour un montant de 453 132,56 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 11 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter la cinquième tranche de travaux 2018, pour l'extension du réseau public d'électricité proposée;
- DIT que les dépenses seront imputées à l'article 2315 du budget principal;
- CHARGE le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE -5EME TRANCHE 2018

La commission « Travaux » propose au Bureau Syndical une cinquième tranche de travaux 2018, pour le renforcement du réseau public d'électricité concernant 18 projets, pour un montant de 1 062 843,99 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 12 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter la cinquième tranche de travaux 2018, pour le renforcement du réseau public d'électricité proposée;
- DIT que les dépenses seront imputées à l'article 2315 du budget principal;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

> PROGRAMME DE SECURISATION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE -6EME TRANCHE 2018

La commission « Travaux » propose au Bureau Syndical une sixième tranche de travaux 2018, pour la sécurisation du réseau public d'électricité concernant un projet sur la commune de Bonnebosq, pour un montant de 18 059,51 € TTC :





PROJET	ORIGINE	SOLUTION	USAGERS CONCERNES PAR LES TRAVAUX	LINEAIRE FILS NUS	ESTIMATIONS TTC
BT LIEU FOSSEY	SDEC DIAGNOSTIC ELEC.	Pose en souterrain de 135 ml de câble basse tension 3x150 ² + 70 ² . Dépose de 290 ml de réseau aérien.	1	290	18 059,51€

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la sixième tranche de travaux 2018, pour la sécurisation du réseau public d'électricité proposée ;
- DIT que les dépenses seront imputées à l'article 2315 du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

22) PROGRAMMES DE TRAVAUX 2019

> PROGRAMME D'EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX - 1ERE TRANCHE 2019

Compte-tenu du nombre important de dossiers susceptibles d'être programmés en 2019 pour l'effacement coordonné des réseaux aériens et du niveau d'investissement résultant au regard des perspectives de prévisions budgétaires 2019 pour ce type d'investissement, la commission « Travaux » propose Bureau Syndical de retenir en 1ère tranche 2019 : 66 projets pour un investissement évalué à 10 694 769€, basée sur les priorités suivantes :

- 1. Projets délibérés en 2018 et reportés à la demande du syndicat en 2019,
- 2. Renforcement du réseau associé à l'effacement coordonné des réseaux,
- 3. Projets faisant état d'une coordination de chantier (voirie...) en 2019.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 14 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la première tranche de travaux 2019, pour l'effacement coordonné des réseaux proposée;
- DIT que les dépenses seront imputées aux articles 2315, 2317 et 4581 du budget principal;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

PAGE 36/4



> PROGRAMME DE SECURISATION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE -1ERE TRANCHE 2019

La commission «Travaux » propose au Bureau Syndical une première tranche de travaux 2019, pour la sécurisation du réseau public d'électricité concernant 101 projets, pour un montant de 2 148 466,40 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 15 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la première tranche de travaux 2019, pour la sécurisation du réseau public d'électricité proposée ;
- DIT que les dépenses seront imputées à l'article 2315 du budget principal;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

23) CONVENTIONS DE DELEGATIONS TEMPORAIRES DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur les conventions de Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage suivantes :

Travaux réalisés par le SDEC ÉNERGIE sous mandat de la collectivité.

Commune	Cat.	Désignation de l'effacement coordonné des réseaux concernés	Réseau concerné par la DTMO	Coût global de l'opération TTC	Coût TTC du réseau EP	Proportion EP / Coût global du projet
MARTIGNY SUR L'ANTE	C	RD 240	EP	177 340,67 €	8 080,33 €	5%
PONT L'EVEQUE	Α	PLACE FOCH	EP	55 885,13 €	4 091,00 €	7%
SAINT GERMAIN DU PERT	С	MAIRIE	EP	120 132,14 €	2 093,48 €	2%

o Travaux réalisés par la collectivité sous mandat du SDEC ÉNERGIE.

Commune	Cat.	Nature du projet	Réseau concern é par la DTMO	Coût global de l'opération TTC	Coût TTC du réseau EP	Proportion EP / Coût global du projet
BENOUVILLE	B1	Quartier du Fond du Pré	EP	1 204 766,20 €	80 038,08 €	6,6%

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical décide d'adopter les conventions proposées et d'autoriser le Président à les signer et à les mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant





24) SOUTIENS FINANCIERS A LA RENOVATION ENERGETIQUE

Afin de renforcer les actions de prévention du SDEC ÉNERGIE, dans le domaine de l'amélioration thermique de logements des familles les plus démunies, le Bureau Syndical du 8 juin 2018, a autorisé le Président du SDEC ÉNERGIE a signé des conventions de partenariat avec différents acteurs associatifs du secteur de l'amélioration de l'habitat, que sont la fédération SOLIHA et les associations INHARI et CDHAT.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur les trois demandes d'aides suivantes, reçues d'INHARI :

Commune	Travaux de maîtrise de l'énergie éligibles	Gain énergétique estimé après travaux	Montant de l'aide sollicitée		'aide proposée
CAEN	 Remplacement des menuiseries extérieures avec volets roulants, Isolation des combles, du sous-sol et des pignons des chambres, Remplacement de la chaudière actuelle par une chaudière à condensation HPE, Installation d'une VMC simple flux. 	55 %	2 000 €	1 750€	2 000 € frais de gestion inclus
LES MONTS D'AUNAY (Aunay sur Odon)	 Isolation des combles, Doublage thermique du pignon, Changement des fenêtres de toit, Pose d'un insert de cheminée. 	50 %	2 000 €	1 750€	2 000 € frais de gestion inclus
DIALAN-SUR- CHAINE (Jurques)	 Isolation des combles et des rampants, Changement d'une fenêtre d'un pignon, Pose d'un poêle à granulés. 	37 %	2 000 €	1 800€	2 050 € frais de gestion inclus

Ainsi que sur les deux demandes d'aides suivantes, reçues de SOLIHA:

Commune	Travaux de maîtrise de l'énergie éligibles	Gain énergétique estimé après travaux	Montant de l'aide sollicitée		l'aide proposée
EPANEY	 Isolation des rampants Remplacement des ouvrants bois simple vitrage Installation d'une pompe à chaleur air/air 	38,5 %	2 000 €	1 650€	1 900 € frais de gestion inclus
SAINT-MARTIN- DES-ENTREES	 Remplacement des convecteurs vétustes par des radiateurs à inertie et des menuiseries Installation d'une VMC 		2 000 €	2 000€	2 250 € frais de gestion inclus

Au regard de l'urgence sociale de ces demandes, le Président propose aux membres du Bureau Syndical d'attribuer les aides telles que proposées dans les tableaux ci-dessus.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE d'approuver les cinq aides proposées ci-dessus ;
- DIT que les dépenses seront imputées à l'article 6574 du budget principal;
- AUTORISE le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

Q I



Les membres du Bureau Syndical ont été informés, dans la note de présentation, jointe à leur convocation, de la décision de la commission d'ajourner les deux dossiers suivants, afin de disposer d'informations complémentaires :

Opérateurs	Commune	Travaux de maîtrise de l'énergie éligibles	Gain énergétique estimé après travaux	Montant de l'aide sollicitée
CDHAT	LIVAROT-PAYS-D'AUGE (Notre-Dame-de- Courson)	Remplacement des vieux convecteurs par une chaudière à fioul	46 %	1817€
INHARI	MONDEVILLE	 Installation d'une chaudière Gaz à Condensation avec pose de radiateurs Basse Température, régulation, robinets thermostatiques, production d'eau chaude de 120 litres par la chaudière, Installation d'une VMC simple flux auto réglable 	50 %	2 000 €

25) AIDES AUX FAMILLES – ATTRIBUTION D'UNE AIDE POUR LE REGLEMENT D'UNE FACTURE DE GAZ PROPANE RESEAU – CCAS DE VER-SUR-MER

La délibération du Bureau Syndical du SDEC ÉNERGIE du 17 octobre 2014, fixe les modalités d'attribution d'une aide financière pour les usagers confrontés à un impayé de leur facture d'énergie « gaz propane ».

Une demande d'aide en ce sens, pour une famille résidant sur la commune de Ver-sur-Mer, a été étudiée.

La dette de la famille s'élevant à 1 028 € et le CCAS participant à hauteur de 528 €, le reste à charge s'élève à 500 €.

Après examen de la demande, la commission « Solidarité » propose d'attribuer une aide d'un montant de 500 €, versée au CCAS de Ver-sur-Mer, permettant ainsi à la famille de solder sa dette.

Le projet de convention de soutien à cette famille en difficulté, liant le SDEC ÉNERGIE au CCAS de Ver-sur-Mer, a été transmis aux élus préalablement à la réunion – annexe 16 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'approuver une aide de 500 € au bénéfice de cette famille résidant sur la commune de Ver-sur-Mer;
- DIT que la dépense sera imputée à l'article 6574;
- **AUTORISE** le Président à conclure la convention de soutien à une famille en difficulté, à la mettre en œuvre et à signer tout acte s'y rapportant.

PAGE 39/46

4 74 .



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

M. Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président en charge du développement économique, présente les travaux de la commission, réunie le 30 août 2018.

26) AIDES AU DEVELOPPEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE

La commission a étudié les demandes de soutien financier aux extensions du réseau électrique au profit d'activités économiques, d'ouvrages communaux et intercommunaux, dont la liste des bénéficiaires a été remise préalablement aux membres du Bureau Syndical – annexe 17 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ces demandes de soutien.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE d'autoriser les participations et reversements du SDEC ÉNERGIE au profit d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 5 avril 2018;
- **DIT** que les dépenses d'investissement correspondantes seront imputées à l'article 2315 du budget principal;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

Départ de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.

III - DOSSIER

2) PETIT CYCLE DE L'EAU

M. le Président rappelle que la commission ad'hoc, qu'il a installée il y a quelques mois, pour évaluer la faisabilité de ce projet pour le syndicat, s'est réunie, de nouveau, vendredi dernier.

La phase étude, commandée au cabinet Espellia/SEBAN, est suffisamment avancée pour qu'un retour en soit proposé au Bureau Syndical. M. le Président propose donc de débattre du sujet avant de décider de la suite à donner à la démarche du syndicat.

M. Bruno DELIQUE rappelle que le contexte initial de la loi NOTRe est fortement déstabilisant pour les EPCI à FP (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre) et les syndicats d'eau et d'assainissement. En effet, celle-ci transfère, au 1er janvier 2019, les compétences « eau » et « assainissement » aux EPCI à FP et rattache les eaux pluviales urbaines à l'assainissement.

Elle a ainsi pour conséquence la dissolution de très nombreux syndicats.

C'est dans ce contexte, que le SDEC ÉNERGIE, par délibération du Comité Syndical du 12 décembre 2017, a décidé d'étudier la possibilité d'accompagner les territoires.

q.



M. le Directeur Général rappelle les grands principes de la loi Ferrand et de ses impacts :

➤ PRINICPES:

Sujets	Loi Ferrand
Transfert	Obligatoires pour l'eau et l'assainissement Obligatoire aussi pour le pluvial concernant les CA
Calendrier	Échéance à 2020. Possibilité de s'y opposer pour les CC jusqu'en 2026 (minorité de blocage) Possibilité de faire jouer la minorité de blocage pour les CC exerçant simplement le SPANC.
Pluvial	Dissocié de l'assainissement et donc transfert facultatif pour les CC. Obligatoire pour les CA.
Sort des syndicats	Maintien des syndicats si à cheval sur plusieurs EPCI-FP.
Retrait des syndicats	Plus de retrait unilatéral pour les CC, uniquement pour les CA

> IMPACTS:

	Impacts	Déclinaisons Calvados
	Ne sont plus obligées d'exercer la compétence eaux pluviales urbaines	Concerne l'ensemble des CC
Pour les CC	Peuvent repousser l'échéance de 2020 à 2026 si la minorité de blocage est réunie, même en exerçant le SPANC	Cela concerne par exemple la CC Val ès Dunes, la CC Vallées de l'Orne et de l'Odon, la CC Seuilles Terre et Mer ou encore Blangy Pont l'Evêque Intercom
Pour les CA	Doivent exercer en 2020, l'ensemble des compétences : eau, assainissement et pluvial	La CA de Lisieux devra se conformer à la règlementation et exercer à compter du 1 ^{er} janvier 2020 toutes ces compétences
Pour les	Les syndicats à cheval sur plusieurs EPCI-FP sont maintenus	Des syndicats tels que le SIAEP St Philibert des Champs ou St Benoit d'Hebertot ou Région Argences par exemple, peuvent se maintenir
syndicats	Seules les CA peuvent se retirer unilatéralement des syndicats désormais, les CC seront en représentation substitution	La CA de Lisieux pourrait se retirer par simple délibération des syndicats présents sur son périmètre Les CC devront réunir des conditions de majorité pour pouvoir se retirer

A. Premières conclusions du diagnostic

Synthèse du diagnostic portant sur la gouvernance :

L'enjeu de ce diagnostic consiste à identifier l'impact de la loi NOTRe/Ferrand sur les autorités organisatrices du service de l'Eau Potable et de l'assainissement collectif.

Pour ce qui concerne l'Eau Potable, les autorités organisatrices sont finalement relativement peu remises en question. Des enjeux forts sont, malgré tout, à noter pour la CA Lisieux-Normandie, la CdC Isigny-Omaha Intercom et la CdC Pré-Bocage Intercom. Des démarches structurantes sont en cours pour Réseau et le Syndicat Sud-Calvados.

Concernant l'assainissement collectif, les autorités organisatrices seront davantage bouleversées, même si la loi Ferrand vient tempérer l'urgence.



1.54



Synthèse du diagnostic technique :

L'enjeu de ce diagnostic consiste à identifier le risque technique suite à transfert.

Pour l'eau potable, le risque est faible car les installations sont performantes en terme de rendement, les connaissances sont solides (supérieures à la norme Nationale) et le niveau de performance sur la qualité physicochimique et microbiologique est bon.

Pour ce qui concerne l'assainissement, le risque technique est globalement faible mais des points d'attention doivent être portés sur les investissements (certaines stations d'épuration du territoire ne respectent pas les normes et nécessitent des investissements).

Même si les services détiennent une connaissance du patrimoine plus limitée qu'en Eau Potable, celle-ci reste globalement bonne.

Synthèse du diagnostic financier :

L'enjeu du diagnostic financier consiste à analyser l'équilibre des services et identifier le risque financier à l'exercice de la compétence par le SDEC ÉNERGIE.

Le risque financier est limité pour le SDEC ÉNERGIE (services équilibrés par nature). Le seul enjeu se situe au niveau du transfert des excédents.

En effet, il possible de repérer :

- · Des écarts de tarifs significatifs en assainissement, des tarifs homogènes sur l'eau.
- Des niveaux d'investissement récents, a priori, faibles tant en eau qu'en assainissement.
- Un niveau d'endettement globalement faible mais quelques territoires localisés avec un niveau d'endettement important.
- Des services autonomes et équilibrés en raison de leur nature de SPIC.

Départ de M. Abderrrahman BOUJRAD.

B. Offre de service proposée

M. Bruno DELIQUE présente les quatre compétences à la carte et sur mesure, que le SDEC ÉNERGIE pourra proposer. Il s'agit :

- « Production d'eau potable »;
- « Distribution d'eau potable » ;
- « Assainissement Collectif + Eaux Pluviales Urbaines », en option et sous conditions ;
- « SPANC ».

Ces compétences seraient gérées localement, au plus proche des élus et des consommateurs, en garantissant une représentativité des collectivités concernées au sein des instances du syndicat.

Comme pour tout transfert de compétence, le syndicat assurera la continuité de l'ensemble des engagements pris, autour d'un schéma directeur partagé (développement des territoires, tarification, mode de gestion, programmes pluriannuels d'investissement...).

Le SDEC ÉNERGIE envisage de mutualiser les moyens pour garantir des services supports performants (maitrise d'œuvre et d'ouvrage, achats groupés, coordination des travaux ...), renforcer le contrôle des concessions (service dédié spécialisé) et développer le système d'information géographie Mapéo Calvados, tout en garantissant une gestion intégrée des ressources humaines (formation, développement des compétences, parcours professionnel, risques professionnels...).



PAGE 42/4



Le syndicat, comme pour l'ensemble des compétences exercées à ce jour, s'engagera auprès des usagers pour la fourniture d'un service de qualité (écoute, information, disponibilité, qualité de l'eau, des rejets et des milieux).

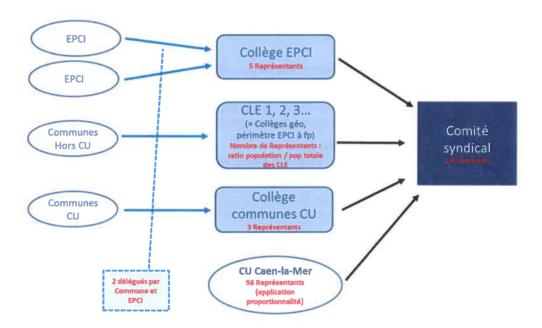
Toutefois, le syndicat devra se protéger en instaurant des garde-fous, notamment financiers, au moment de l'adhésion, à savoir :

- Faire du transfert des excédents une condition à l'adhésion, afin de prémunir le SDEC ÉNERGIE de tout risque financier.
- Pour les Eaux Pluviales Urbaines, le transfert serait conditionné par la disponibilité d'une donnée fiable et la compensation des charges associées ou par le calcul des compensations incitatives.

Départ de Mme Mireille DUFOUR et de M. François BLIN.

C. Gouvernance

M. Bruno DELIQUE rappelle le schéma de gouvernance prévu dans les statuts du syndicat, à compter du renouvellement des mandats en 2020, à savoir :



En cas d'adhésion de syndicats d'eau et d'assainissement, le SDEC ÉNERGIE devra envisager la création d'un collège supplémentaire qui leur serait dédié ou les intégrer à un collège existant et revoir en conséquence le nombre de membres du Comité Syndical.

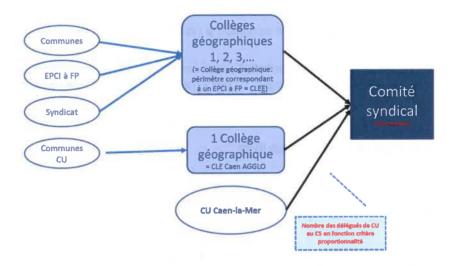
Par ailleurs, les EPCI à FP transférant de nouvelles compétences, pourraient solliciter le syndicat pour une représentation plus importante au Comité Syndical, ce qui impliquerait de revoir la composition du collège des EPCI.

Dans ce contexte, des scénarios d'évolution statutaire sont à envisager pour permettre notamment :

- d'assurer la continuité de la gouvernance : les adhésions seront limitées à court terme, donc la révision statutaire devrait s'attacher à ne pas bouleverser la gouvernance actuelle.
- de conserver une représentation équilibrée des élus aux instances (Comité Syndical et Bureau Syndical), par type d'adhérent, de compétence transférée et selon la localisation géographique.
- de s'assurer d'un suivi local de l'action publique (suivi opérationnel).



Dans ce contexte, une organisation par collèges électoraux, correspondants aux périmètres des Commissions Locales d'Energie, pourrait être envisagée, telle que



Dans cette configuration, les membres, quel que soit leur nature juridique (commune, EPCI, syndicat) sont regroupés au sein des mêmes collèges électoraux, dont le périmètre correspond à celui des commissions locales. Cette solution apporte de la lisibilité : un collège électoral ayant ainsi les mêmes membres qu'une commission locale.

Par ailleurs, l'approche géographique est totalement préservée, afin de disposer d'une représentation équilibrée du territoire.

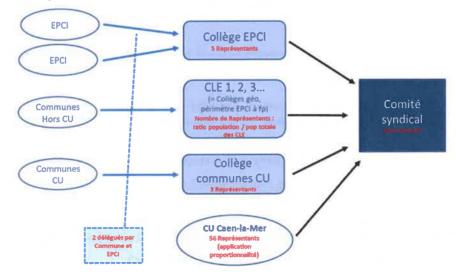
Les commissions locales sont conçues comme étant pluri-compétences : électricité, énergie, éclairage, eau, assainissement... Ces Commissions peuvent se réunir de manière souple :

- Soit par thématique : cycle de l'eau / Energie ;
- Soit pour aborder tous les thèmes au cours d'une même séance.

Toutefois, une disposition statutaire spécifique devra être prévue pour imposer la représentation de toutes les catégories de membres au Comité Syndical. Cet élément de complexité est à prévoir pour la désignation des délégués, car il faudra tenir compte de ce critère dans leur désignation.

Dans ces conditions, M. Bruno DELIQUE présente deux autres organisations envisageables, par catégorie ou par compétences :

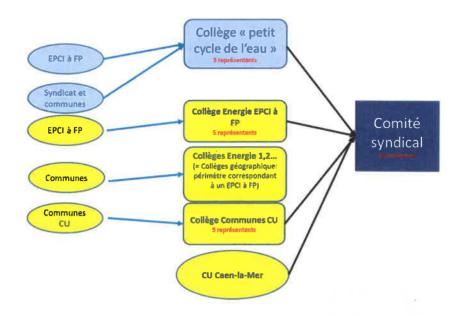
Approche catégorielle :



IL



> Approche par compétence :



D. Suite de la démarche

M. Bruno DELIQUE précise les prochaines étapes de la démarche, axées notamment sur des échanges avec les différents acteurs.

Ainsi, seront organisées, dès que possible, des échanges bilatéraux avec les EPCI à FP identifiés comme potentiellement intéressés.

Dans un second temps, des échanges bilatéraux seront proposés aux EPCI à FP identifiés comme neutres et à leurs syndicats potentiellement intéressants.

A l'issue de l'adoption des nouveaux statuts du syndicat, envisagée pour le 1er juillet 2019 et en fonction des échanges et des minorités de blocage, une information sera proposée aux syndicats maintenus ou communes devant exercer les compétences.

A ce jour, un certain nombre de territoires pour lesquels une adhésion au SDEC ÉNERGIE pourrait présenter un intérêt a été identifié. Cet intérêt est davantage perçu sur l'assainissement que sur l'eau.

Par ailleurs, le syndicat a pris connaissance de lancement de consultations par certains EPCI à FP, pour définir leur stratégie. Il s'agit de :

- La CdC Vire-au-Noireau (étude en cours);
- Les CdC Pré-bocage Intercom et Isigny-Omaha Intercom pour un groupement de commande (étude non démarrée – cahier des charges évoquant un rapprochement dans les scénarios);
- La CdC de Blangy-Pont-l'Eveque (étude non démarrée);
- La CA de Lisieux.

Deux territoires sont à prioriser pour un positionnement dès le démarrage de l'étude, comme un scénario crédible : le syndicat des Bruyères et Saint-Sever qui sont en cours de fusion.

Pour conclure, M. Bruno DELIQUE présente les prochaines échéances, nécessaires au vote de la révision des statuts par le Comité Syndical de février 2019.





Ainsi, après un point d'étape au prochain Comité Syndical du 20 septembre, les délégués, maires et présidents des collectivités membres du syndicat seront informés en CLE. Le Bureau Syndical du 19 octobre proposera de nouveaux échanges et celui du 30 novembre dressera un bilan de cette année de réflexion et proposera au Comité Syndical du 13 décembre des projets de nouveaux statuts.

En fonction de l'avis de ce dernier Comité Syndical de l'année, le Bureau Syndical du 17 janvier 2019 échangera une dernière fois sur le sujet.

Le Bureau Syndical

L'ordre du jour étant épuisé, M. Jacques LELANDAIS lève la séance à 13h00.

Le Président de séance,

M. Jacques LELANDAIS

Le Secrétaire de séance,

M. Cédric POISSON

		-				
П	A I	ATI	N.I		v	
ш	ч	M	N	ᆮ	Λ	ᆮ

N°	OBJET
1	Dépenses entre 5 000 € HT et 50 000 € HT et dépenses de moins de 5 000 € HT

BUREAU SYNDICAL DU 14 SEPTEMBRE 2018 Compte-rendu des dépenses inférieures à 5.000 € au titre des délégations du 18/05/2018 au 30/08/2018

Objet	Fournisseur / Tiers	Libellé de la facture	Date du mandat	Montant HT
Achat matériel informatique et de	IBC DIALOGUE	SWITCH 16 PORTS POUR BAIE DE BRASSAGE	05/06/2018	182,0
bureau	1	REMPLACEMENT ONDULEUR SOUS SOL/GARAGE	01/08/2018	2 156,0
Achat mobilier	ALTER BURO LOISELET	2 SIEGES DE BUREAU SCE COM	11/07/2018	792,7
bureau	ALTER BURU LUISELET	3 SIEGES DE BUREAU LC-CV-YR	10/08/2018	1 239,6
A	MANUTAN COLLECTIVITES	1 FRIGIDAIRE + 1 CAVE A VIN MANUTAN COLLECTIVITES	10/07/2018	830,0
Autres matériels	ORANGE BUSINESS SERVICES	SAMSUNG GALAXY S7 NOIR 32 GO ORANGE	10/07/2018	165,7
	OTOTAL DOGINEOU CERVIOLO	SAMSUNG GALASY S7 NOITR 32 GO ORANGE	10/08/2018	198,1
	ALTER BURO LOISELET	WEBCAM LOGITECH	11/06/2018	54,5
		MATERIEL REPARATION EXPOSITION 2050	04/06/2018	36,4
Fourniture petits équipements	CASTORAMA	MATERIEL POUR BRICOLAGE (rallonge électricque, boîte à outils, outils)	13/08/2018	145,7
equipements	L IMPULSION	1 LUXMETRE	05/06/2018	322,0
	PHARMACIE JARDIN DES SCIENCES	BRUMISATEURS - 20 EXEMPLAIRES	15/06/2018	58,5
	ESAT NOEL LE GAUD	FOURNITURES DE BUREAU	10/07/2018	115,0
		COMMANDE DE PAPIER N°9 FIDUCIAL BUREAUTIQUE	08/06/2018	128,09
		COMMANDE N°10 - FOURNITURE DE PAPIERS FIDUCIAL BUREAUTIQUE	08/06/2018	214,00
	FIDUCIAL	COMMANDE N°11_PAPIER A4 BLANC FIDUCIAL BUREAUTIQUE	10/08/2018	271,50
Fournitures administratives		COMMANDE DE FOURNITURES DE BUREAU N° 12 FIDUCIAL	08/06/2018	420,18
		BUREAUTIQUE COMMANDE N°13 : FOURNITURES DE BUREAU FIDUCIAL	08/06/2018	316,12
		BUREAUTIQUE COMMANDE N°14_FOURNITURE DE BUREAU FIDUCIAL BUREAUTIQUE	15/06/2018	153,20
		COMMANDE N°15_FOURNITURE DE BUREAU FIDUCIAL BUREAUTIQUE	02/08/2018	803,75
		COMMANDE N°16_FOURNITURES DE BUREAU FIDUCIAL BUREAUTIQUE	10/08/2018	301,06
	NEOPOST	ETIQUETTES NEOPOST FRANCE	26/06/2018	137,26
	OMB VASSARD	CONSOMMABLES TOSHIBA ES3540C	15/06/2018	542,00
	ORIGANE	FOURNITURES DE BUREAU	29/08/2018	133,00
	CCI CAEN	LOCATION DE LA SALLE LE 05/04/2018	04/06/2018	1 352,00
Location de salles	001 01 ILIT	LOCATION SALLE LE 21/06/2018	11/07/2018	1 294,00
2002(1011 20 021100	LE TABLIER	LOCATION SALLE + REPAS 22/06/2018 JOURNEE DU PERSONNEL	26/06/2018	227,27
	AAA FRANCE CARS	LOCATION CAMION IVECO 13-15/06/2018 DU 13/06/2018 AU 15/06/2018	26/06/2018	116,00
		LOCATION DE BATTERIE - JUIN 2018	05/06/2018	85,47
		LOCATION DE BATTERIES ZOE - JUIN 2018	05/06/2018	215,00
	DIAC LOCATION	LOC DE BATTERIES ZOE EM409XD JUILL 2018	16/07/2018	85,47
		LOYER BATTERIE - ZOE JUILLET 2018	16/07/2018	215,00
		BATTERIES ZOE - AOUT 2018	08/08/2018	300,47
		BONBONNES EAU JUIN 2018	06/06/2018	174,33
	ELI\$	BONBONNES EAU - JUILLET 2018	10/07/2018	178,17
Leastles material		BONBONNES EAU - AOUT 2018	27/07/2018	157,21
Location matériel	EURL FORTIER FLEURS	FLEURISSEMENT ACCUEIL 2E TRIM 2018 AVRIL / MAI / JUIN 2018	02/08/2018	181,82
1		KANG00 CY-693-FK - JUIN 2018	04/06/2018	73,00
		ZOE CX - 897 - KR - JUILLET 2018	25/06/2018	66,06
		ZOE CX - 946 - KR - JUILLET 2018	25/06/2018	66,06
		KANGOO CY-693-FK - JUILLET 2018	28/06/2018	73,00
	UGAP	ZOE CX 897 KR AOUT 2018	16/07/2018	66,06
		ZOE CX 946 KR AOUT 2018	16/07/2018	66,06
		KANGOO CY693FK AOUT 2018	25/07/2018	73,00
		KANGOO CY-693-FK - SEPTEMBRE 2018	29/08/2018	73,00

Objet	Fournisseur / Tiers	Libellé de la facture	Date du mandat	Montant H
		YARIS EB 333 WE PNEUS/RETRO	15/06/2018	343,
		VIDANGE + WAP 208 PEUGEOT CY-474-VB	26/06/2018	287,
		C5 - 7405ZS14_ENTRETIEN CLIMATISATION	16/07/2018	116,
Entretien et éparation véhicules Documentation générale et technique Formation Honoraires	LAGUERRE PNEUS SAS	C3 - BK 847 DD : VIDANGE CLASSIQUE	25/07/2018	76,
		ZOE EC-321-GE: 2 PNEUS	08/08/2018	175,
		ZOE EC-321-GE : REGLAGE TRAIN AVANT	10/08/2018	39,
		PNEUS PEUGEOT 208 CY 474 VB	13/08/2018	200,
		REVISION ZOE EM-409-XD RENAULT RETAIL GROUP	25/06/2018	66
	RENAULT	REVISION ZOE EB-559-VZ RENAULT RETAIL GROUP	28/06/2018	73
	HEROUVILLE ST CLAIR	ZOE CX-946-KR : REVISION + 4 PNEUS	29/08/2018	457
Entretien et		CARBURANT / SERVICES MAI 2018	08/06/2018	58
éparation véhicules	TOTAL FINA ELF	CARBURANT / SERVICES JUIN 2018	11/07/2018	139
	TOTAL FINA ELF	CARBURANT / SERVICES - JUILLET 2018	10/08/2018	96
			04/06/2018	18
		KANGOO CY-693-FK - JUIN 2018	25/06/2018	17
		ZOE CX - 897 - KR - JUILLET 2018		
		ZOE CX - 946 - KR - JUILLET 2018	25/06/2018	17
	UGAP	KANGOO CY-693-FK - JUILLET 2018	28/06/2018	18
		ZOE CX 897 KR AOUT 2018	16/07/2018	17
		ZOE CX 946 KR AOUT 2018	16/07/2018	17
Documentation générale et technique		KANGOO CY693FK AOUT 2018	25/07/2018	18
		KANGOO CY-693-FK - SEPTEMBRE 2018	29/08/2018	18
	CIG DE LA PETITE COURONNE	ACCES BIP 2018 ABONNEMENT 2018	19/06/2018	215
	CIG GRANDE COURONNE	ABONNEMENT SITE INTERNET CIG 2018 CIG GRANDE COURONNE REG ILE DE FRANCE	06/06/2018	710
	EDITIONS WEKA	ABT RH DU 09/06/2018 AU 08/06/2019	26/06/2018	3 825
	GROUPE MONITEUR	ABT LA GAZETTE DES COMMUNES 08/2018 AU 07/2019	25/07/2018	243
_	LE PAYS D AUGE \PUBLIHEBDO SAS	REABONNEMENT LE PAYS D'AUGE 14/08/2018 AU 09/08/2019	29/08/2018	113
	OUEST FRANCE	REABONNEMENT OUEST FRANCE DU 11/07/2018 AU 10/07/2019	29/06/2018	324
	SARL INFO LOCALE	PLATEFORME CONTROLE DES TAXES 15/04/2018 AU 15/04/2019	13/07/2018	980
	AGENCE LOCALE ENERGIE ET CLIMAT	JOURNEE D'ECHANGES LE 29 JUIN 2018 MJP	20/07/2018	150
	AIFCC	FORMATION INDESIGN INITIATION LL LL LE 17 ET 18 MAI 2018	15/06/2018	370
	ENI SERVICE	FORMATION FT : DECISIONNEL ET BIG DATA 06 ET 07/06/2018	26/06/2018	2 000
Formation	ESRI FRANCE	FORMATION DU 23 AU 24/04/2018 - ELH MIGRATION D'ARCMAP VERS ARCGIS PRO	05/06/2018	78
	FIRST FORMATION	FORMATION PRELEVEMENT A LA SOURCE JD LE 19 JUIN 2018	29/06/2018	380
	FIDAL FORMATION	FORMATION DU 25 AVRIL 2018 BL + YR FINANCEMENT RESEAUX EAU	10/07/2018	50
	FNCCR	FORMATION DU 6 JUIN 2018 - AD DE LA CONCEPTION D'UN SILO A	02/08/2018	25
ller	VEDITAC	REMPLISSAGE AUDIT DE SUIVI DU 25 AU 26 JUIN 2018	13/07/2018	1 720
monoraires	VERITAS	RENOVATION DE POSTE MATHIEU	08/06/2018	950
	AIRE APAEL DE PAPILLONS BLANCS	MISE SOUS PLI DIALOGUE N° 71 AFFRANCHISSEMENT	02/08/2018	79
			27/07/2042	0.60
	APRIM	REALISATION DU JOURNAL DIALOGUE 71	27/07/2018	2 660
		ANIMATIONS ATELIERS MARS 2018	01/08/2018	2 520
	ASSO LES PETITS	ANIMATIONS ATELIERS AVRIL 2018	01/08/2018	2 16
	DEBROUILLARDS	ANIMATION ATELIERS MAI 2018	01/08/2018	180
		ANIMATION ATELIERS JUIN 2018	01/08/2018	3 24
	BIOMASSE NORMANDIE	CONVENTION BIOMASSE NORMANDIE - SDEC ENERGIE POUR L'ANIMATION DU PROGRAMME BOIS-ENERGIE NORMANDIE POUR LES ANNEES 2018 A 2020 (1er acompte de 30%)	02/08/2018	4 50
	CEDENIE ON CEDIVICES	MEZIDON LOCALISATION RESEAU EP	05/06/2018	51
Divers	DEVE STEPHANE	REPORTAGE PHOTO HYDROGENE	13/07/2018	55
	PHOTOGRAPHE ENERGIES DEMAIN BPI	PRISE EN MAIN DU LOGICIEL PROSPER	11/07/2018	68
	FRANCE	ASSISTANCE TECHNIQUE A L'INTEGRATION DES DONNEES DANS		

Objet	Fournisseur / Tiers	Libellé de la facture	Date du mandat	Montant H
	TOUTENVELO CAEN	TRANSPORT DE COLIS/COURRIERS	25/06/2018	112,
		KAKEMONOS SIGNALETIQUE 80 ANS SDEC ENERGIE	08/06/2018	540,0
		CONCEPTION VISUEL "CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE"	19/06/2018	1 180,0
	UNIK STUDIO GRAPHIQUE	SAVE THE DATE CONTRAT DE CONCESSION	28/06/2018	215,0
		INVITATION PERSONNELLE ET KAKEMONO SIGNATURE CONTRAT DE	20/00/2018	215,
		CONCESSION	10/07/2018	360,0
	GRAFIK	MARQUAGE VEHICULE ZOE EM 409 XD	27/07/2048	AGE
	GRAFIK	ANNONCE: PMV 2 2018	27/07/2018	435,
	1	ANNONCE : REALISATION INSTALLATION DE PRODUCTION ELEC	04/06/2018	270,
		SOLAIRE CENTRE AQUA	04/06/2018	270,
		ANNONCE: MISSION MOE CONSTRUCTION CHAUFFERIE BOIS	05/06/2018	270,
		ANNONCE : SUPERVISION EXPLOITATION ET MAINTENANCE BORNES ELECTRIQUES	06/06/2018	900,
		ANNONCE : FOURNITURE MISE EN OEUVRE EXPLOIT ET MAINTENANCE SYSTEME INFORM	15/06/2018	900,0
nnonces insertions	JOURNAUX OFFICIELS	ANNONCE: TRAITEMENT POTEAUX BOIS ELECTRIQUES DEPOSES	15/06/2018	720,0
		ANNONCE:TRAITEMENT DES TRANSFO PUBLICATION	16/07/2018	270,
		FOURNITURE DE LUMINAIRES PEINTS POUR ECLAIRAGE ROUTIER	25/07/2018	450,
		ACQUISITION EXPLOITATION MAINTENANCE LOGICIEL RH	02/08/2018	270,0
		AVIS D'ATTRIBUTION - CONCESSION 2018	02/08/2018	450,
		AVIS D'ATTRIBUTION - PANNEAUX CHANTIER	02/08/2018	270,
		PRESTATION MAITRISE D'OEUVRE 4 INSTALLATIONS	02/08/2018	210,
		PHOTOVOLTAIQUES	02/08/2018	90,
		FLEURISSEMENT LE 03/07/2018	01/08/2018	45,
êtes et cérémonies	EURL FORTIER FLEURS	FLEURISSEMENT LE 14/07/2018	01/08/2018	54,
		FLEURISSEMENT LE 26/07/2018	01/08/2018	72,
	A VUE D OEIL	REPORTAGES PHOTO 14/06 - 22/06 - 29/06	20/07/2018	870,
vènementiel foires expositions	DEVE STEPHANE PHOTOGRAPHE	REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE 80 ANS SDEC ENERGIE	26/06/2018	650,
	GRAFIK	1 BACHE FORMAT 600 X 2200	05/06/2018	65,
	LE MEMORIAL DE CAEN	VISITE MEMORIAL JOURNEE DU PERSONNEL 22 JUIN 2018	29/06/2018	1 009,
	REGIE SDEM 50	INSCRIPTION RALLYE MANCHE ELECTRO TOUR 2018	10/07/2018	60,
	UNIK STUDIO GRAPHIQUE	PHOTOCALL - 80 ANS SDEC ENERGIE	08/06/2018	70,
		DIALOGUE	20/07/2018	1 350,0
	CAEN REPRO IMPRIMERIE	ENVELOPPE SDEC 5 000 EXEMPLAIRES	27/07/2018	486,
-		IMPRESSION CS DU 5 AVRIL 2018	04/06/2018	1 868,
étes et cérémonies vènementiel foires expositions Catalogues et imprimés	COPYCAEN	COPIE DE PLANS	05/06/2018	3,
	001.10/11.1	REPRODUCTION CONTRAT DE CONCESSION	25/07/2018	839,
	BRASSERIE O RELE	DEJUENER DU 16 MAI 2018 COMMISSION DEVELOPPEMENT	25/01/2018	639,
	LEBASSARD NADEG	ECONOMIQUE	04/06/2018	145,
	CHRONODRIVE	FOURNITURES ASSEMBLÉES : EAU - ACCUEIL	25/06/2018	65,0
	SIMONOBIATE	11 PLATEAUX REPAS DU 17/05/2018 REUNION DE TRAVAIL	23/00/2010	05,0
		CONCESSION	04/06/2018	154,9
		2 PLATEAUX REPAS DU 14/05/2018 BD + AR	04/06/2018	28,:
	COCKTAIL RECEPTION	PETIT DEJEUNER FNCCR DU 22/05/2018 REUNION TRAVAIL FNCCR	05/06/2018	52,0
		12 PLATEAUX REPAS DU 05/06/2018 NEGOCIATION ENEDIS	08/06/2018	169,0
		8 PLATEAUX REPAS LE 21/06/2018 CS COMITE SYNDICAL	26/06/2018	112,
		2 PLATEAUX REPAS DU 26 JUIN 2018 NN + GC	10/07/2018	28,:
		GOUTER DU 26 JUIN 2018	10/07/2018	105,0
	DIOTRI DRIVICA ALDI	PETIT DEJEUNER DU 28 JUIN 2019 LA FABRIQUE ENERGETIQUE	10/07/2018	78,0
	DISTRI DRINKS SARL	300 JETONS POUR DISTRIBUTEUR	25/07/2018	85,
Réceptions	DISTRI DRINKS SARL GRANDSIRE TRAITEUR SARL	300 JETONS POUR DISTRIBUTEUR DE BOISSONS CHAUDES RECEPTION JEUDI 21 JUIN 2018	29/08/2018	85,: 1 155,0
		11 REPAS DU 23 MAI 2018 4 REPAS DU 24 MAI 2018	04/06/2018	338,3
	LE KIKALOU	DEJEUNER DU 1ER JUIN 2018 WK + PAUL + MAITRE DE STAGE	08/06/2018	62,:
		4 REPAS LE 25 JUIN 2018 BD + BL + CMO + AUDITEUR	26/06/2018	92,0
vènementiel foires expositions Catalogues et imprimés		RESTAURATION DU 17 AVRIL 2018	06/06/2018	144,
	LE MEMORIAL DE CAEN	RESTAURATION DU 26 AVRIL 2018	06/06/2018	118,
	LE MEMORIAL DE CAEN	RESTAURATION MAI 2018	06/06/2018	354,

Objet	Fournisseur / Tiers	Libellé de la facture	Date du mandat	Montant HT
	LE TABLIER	LOCATION SALLE + REPAS 22/06/2018 JOURNEE DU PERSONNEL	26/06/2018	2 326,73
	MADELEINES BIJOU	GATEAUX POUR RECEPTION	15/06/2018	47,30
	OTELINN	DEJEUNER DU 4 JUIN 2018 JL + BD + SD + SLA + MR LEJEUNE	08/06/2018	116,36
	SAS JLM OH MY CHEF	COCKTAIL DEJEUNATOIRE DU 29 JUIN 2018 SIGNATURE CONTRAT DE CONCESSION	10/07/2018	2 863,64
	APAEI DE PAPILLONS BLANCS	MISE SOUS PLI DIALOGUE N° 71 AFFRANCHISSEMENT	02/08/2018	2 988,78
	LA POSTE	AFFRANCHISSEMENT MAI 2018 LA POSTE	06/06/2018	1 290,00
Frais		CONTRAT POST REPONSE MAI 2018 LA POSTE	15/06/2018	30,00
d'affranchissement		AFFRANCHISSEMENT JUIN 2018 LA POSTE	10/07/2018	2 932,6
		CONTRAT POSTREPONSE JUIN 2018 LA POSTE	11/07/2018	30,00
		AFFRANCHISSEMENT JUILLET 2018 LA POSTE	08/08/2018	1 061,6
		CONTRAT POST REPONSE - JUILLET 2018 LA POSTE	08/08/2018	30,00
Cotisations organismes	GLOBAL COLLECT BY JIMDO	DOMAINES EXTERNES : TERRITOITE-ENERGIE-NORMANDIE.FR	05/06/2018	65,00
	LE GUEN ET ASSOCIES	DEPOT DE LA MARQUE EN FRANCE MAPEO	10/07/2018	372,50
Fate de consultar	JBS PROPRETE	ENTRETIEN DES LOCAUX MAI 2018	15/06/2018	2 659,50
Frais de nettoyage des locaux		ENTRETIEN DES LOCAUX JUIN 2018	20/07/2018	2 659,50
		ENTRETIEN DES LOCAUX - JUILLET 2018	13/08/2018	2 659,50
		TOTAL		95 284,01

BUREAU SYNDICAL DU 14 SEPTEMBRE 2018 Compte-rendu des dépenses supérieures à 5.000 € au titre des délégations du 18/05/2018 au 30/08/2018

Objet	Fournisseur / Tiers	Objet de la dépense	Date du Mandat	Montant HT
Achat matériel informatique et de bureau	UGAP	SERVEUR HP DL360 GEN 10 8SFF ET COMPLTS	29/08/2018	16 924,46
	EIFFAGE ROUTE TRAVAUX	CREPON - ROUTE DE BAYEUX	27/08/2018	10 460,00
	ENEDIS14	BRETTEVILLE-SUR-LAIZE - CREATION(REPORT)	07/06/2018	6 335,54
	GT CALVADOS	CREPON - ROUTE DE BAYEUX	27/08/2018	40 054,16
		LE MOLAY-LITTRY - GROUPE SCOLAIRE	24/08/2018	13 021,30
		COUDRAY-RABUT - BT MANOIR SAINT GEORGES	21/08/2018	19 368,04
		LIVAROT-PAYS-D'AUGE - BT CROIX BOUGON	21/08/2018	14 505,87
		MAROLLES - CHEMIN DES BUHOTS	24/08/2018	5 464,03
	SAG VIGILEC	MAROLLES - CHEMIN DES BUHOTS	24/08/2018	6 893,34
	SAG VIGILEC	ORBEC - PLACE DE LA POISSONERIE T2	21/08/2018	12 593,3
		ORBEC - PLACE DE LA POISSONNERIE T1	21/08/2018	36 808,08
		PERIERS-EN-AUGE - BT CHEMIN BERNIERES	24/08/2018	5 016,2
		PIERREFITTE-EN-AUGE - BT COUR ABBEY 500	24/08/2018	13 702,53
	STURNO	LES MONTS D'AUNAY - BT HT BOIS 544-03	27/08/2018	5 520,0
		SAINT-MARTIN-DES-ENTREES - LA CAILLERIE	24/08/2018	11 977,1
		SOULEUVRE-EN-BOCAGE - BT FIEFFES	27/08/2018	14 260,4
Immobilisation corporelle		SOULEUVRE-EN-BOCAGE - BT LA FERRIERE 629	27/08/2018	29 696,33
Corporelle		SOULEUVRE-EN-BOCAGE - BT MANCELLIERE 629	16/08/2018	6 455,73
		SOULEUVRE-EN-BOCAGE - BT NEUBOURG	27/08/2018	13 206,30
		SOULEUVRE-EN-BOCAGE - CREATION PRCS MORT	21/08/2018	28 701,48
		VALDALLIERE - SALLE DES FETES	29/08/2018	14 646,69
		VALDALLIERE - SALLE DES FETES	27/08/2018	36 556,16
	TEIM	LES MONTS D'AUNAY - BT BG CAMPANDRE	16/08/2018	20 708,77
		LES MONTS D'AUNAY - BT SEINIERE	16/08/2018	9 772,00
		LES MONTS D'AUNAY - CREATION PSSB BOIS D	21/08/2018	12 150,27
		SOULEUVRE-EN-BOCAGE - BT CARVILLIERE	21/08/2018	8 898,23
		SOULEUVRE-EN-BOCAGE - BT RN 174 317-03	16/08/2018	12 220,05
		SOULEUVRE-EN-BOCAGE - BT RN174 317-03	21/08/2018	5 913,29
		SOULEUVRE-EN-BOCAGE - BT TALBOTIÈRE	16/08/2018	9 057,75
		VALDALLIERE - LA COINTERIE -D55	21/08/2018	21 448,02
		VALDALLIERE - REMPLACEMENT POSTE TOUR BO	24/08/2018	15 622,77
		VISITES RACCORDEMENT TEIM 2018	24/08/2018	5 038,32

Objet	Fournisseur / Tiers	Objet de la dépense	Date du Mandat	Montant HT
Contrepartie avances	STURNO	SAINT-MARTIN-DES-ENTREES - LA CAILLERIE	28/08/2018	16 666,67
		SOULEUVRE-EN-BOCAGE - BT FÔRET L'EVÊQUE	17/08/2018	23 333,33
		SOULEUVRE-EN-BOCAGE - BT MANCELLIERE 629	17/08/2018	16 666,67
	CITELUM	MERVILLE-FRANCEVILLE-PLAGE - DIAGNOSTIC	23/08/2018	15 932,66
		VIEUX-BOURG - Eglise et controleur	29/08/2018	9 259,25
	ENGIE EX COFELY INEO GDF SUEZ	SAINT-AUBIN-SUR-MER - RENOUVELLEMENT MAT	07/06/2018	5 613,24
	GT CALVADOS	CREPON - ROUTE DE BAYEUX	29/08/2018	27 567,02
Immo. Reçues au titre des M.A.D.	SPIE CITY NETWORKS	FLEURY-SUR-ORNE - PROGRAMME EFFICACITE E	22/08/2018	36 248,50
		LIVAROT-PAYS-D'AUGE - RENOUVELLE(REPORT)	22/08/2018	42 909,07
		MÉZIDON VALLÉE D'AUGE - Eclairage salle	22/08/2018	6 742,79
	STURNO	SAINT-MARTIN-DES-ENTREES - LA CAILLERIE	24/08/2018	6 121,53
		VALDALLIERE - SALLE DES FETES	24/08/2018	15 569,92
	TEIM	CROISILLES - Mise en confirme dans le ca	23/08/2018	10 083,87
		VALDALLIERE - Extension éclairage public	24/08/2018	13 752,54
		VALDALLIERE - LA COINTERIE -D55	23/08/2018	7 576,92
	GT CALVADOS	CREPON - ROUTE DE BAYEUX	29/08/2018	10 779,38
Travaux Sous Mandats Télécom 2018	SAG VIGILEC	ORBEC - PLACE DE LA POISSONERIE T2	23/08/2018	6 759,55
		ORBEC - PLACE DE LA POISSONNERIE T1	23/08/2018	6 267,46
	TEIM	VALDALLIERE - LA COINTERIE -D55	23/08/2018	13 874,97
AUTO SERVICE		TOTAL	WEST BEI	774 721,92

BUREAU SYNDICAL DU 14 SEPTEMBRE 2018 Compte rendu des délégations de dépenses du Président Au titre des dépenses de personnel du 18/05/2018 au 30/08/2018

Numéro de compte	Libellé	Tiers	Montan
6218	Personnel extérieur	CENTRE DE GESTION	107 147,47
6331	Versement transport	URSSAF	7 102,59
6332	Cotisation FNAL	URSSAF	1 775,73
0000	Outleasting CDO at CNICOT	CENTRE DE GESTION	2 485,94
6336	Cotisation CDG et CNFPT	CNFPT	3 196,12
6451	Cotisation URSSAF	URSSAF	58 666,63
		CNRACL	103 131,2
6453	Cotisations aux caisses de retraite	IRCANTEC	2 037,24
		RAFP	3 131,54
6454	Cotisations aux ASSEDIC	URSSAF	1 778,22
6458	Cotisations aux organismes sociaux	ATIACL	1 284,00
		CNRACL	34 581,73
		Divers salaires	245 449,36
04444		PREFON	467,09
64111	Rémunération prinicipale des fonctionnaires	RAFP	2 118,12
		TICKET3	4 167,74
		URSSAF	30 858,64
		Divers salaires	10 641,37
		PREFON	16,57
64112	Supplément Familial des fonctionnaires	RAFP	79,61
		TICKET3	155,59
		URSSAF	1 171,66
		Divers salaires	126 665,82
		PREFON	228,84
64118	Régime indemnitaire des fonctionnaires	RAFP	933,81
		TICKET3	1 750,32
		URSSAF	13 954,49
	Rémunération prinicipale des contractuels	Divers salaires	21 320,01
04404		IRCANTEC	948,60
64131		TICKET3	265,44
		URSSAF	4 147,74
		Divers salaires	7 097,28
		IRCANTEC	315,81
64138	Régime indemnitaire des contractuels	RAFP	0,00
		TICKET3	87,99
		URSSAF	1 380,87
		800 541,19	